

2016-2021

**Procès-verbal n° 24b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 3 juillet 2019, salle du Grand Conseil, Fribourg**

Présidence: M. Blaise Fasel

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 59 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (20): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Oliver Collaud, Stéphane Cudré-Mauroux, Jean-François Feyer, Christophe Giller, Eva Heimgärtner, Emmanuel Kilchenmann, Martin Kuhn, Geneviève Liudat, Corinne Margalhan-Ferrat, Michaël Li Rosi, Jean-Jacques Métrailler, Tina Odermatt, David Papaux, Francesco Ragusa, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Claire Roelli, Nicolas Stevan, José Uldry et Simon Zurich.

Absent: (-)

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Dominique Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mme la Conseillère communale, MM. les Conseillers communaux, Mme la Vice-Présidente du Conseil général, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir la séance de relevée.

Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications du Président

Le Président. Chers/chères collègues, je ne pouvais pas commencer cette séance de relevée du Conseil général sans rendre hommage à Mme Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville, présente parmi nous ce soir.

Mme Agustoni prendra sa retraite anticipée, amplement méritée, fin août. Depuis le 1^{er} mai 1987, elle se place au service de la Commune et au service de ses concitoyen-ne-s. Ayant débuté en tant que collaboratrice au Secrétariat de Ville, elle a été nommée Secrétaire de Ville adjointe le 1^{er} janvier 1988, puis Secrétaire suppléante en 1992, puis enfin Secrétaire de Ville le 1^{er} mai 1996. En 32 ans d'activité, Mme Agustoni a assuré à la fois la continuité et l'innovation dans l'Administration communale. Au fil des années, notre estimée employée communale est devenue une personnalité incontournable de notre cité. Par son exemplaire entregent et sa compétence elle a marqué plusieurs générations d'élus du Conseil général. Nous garderons d'elle le souvenir d'une Secrétaire de Ville ayant mis tout son cœur à l'ouvrage et l'ayant ouvert aux autres. Mme la Secrétaire de Ville, au nom de l'ensemble du Conseil général, je vous exprime nos sincères remerciements et notre reconnaissance pour les excellents services rendus et nous vous formulons toutes et tous nos meilleurs vœux pour votre avenir. Merci Mme la Secrétaire de Ville. (Applaudissements).

Chers/ères collègues j'aimerais saisir cette opportunité pour également souhaiter un excellent anniversaire à notre estimé collègue et Président émérite du Conseil général, Pierre-Alain Perritaz, qui nous fait malgré tout le plaisir de sa présence ce soir. Bon anniversaire Pierre-Alain. (Applaudissements).

Je souhaite également un excellent anniversaire à notre estimé collègue, Emmanuel Kilchenmann, qui est excusé ce soir.

Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Je vous informe encore que le Conseil général a été saisi d'une résolution déposée par M. Alexandre Sacerdoti. Le texte vous a été distribué, nous en débattons au point des "Divers".

Nous ferons une pause à 21.00 heures.

9. Clarification d'un amendement dans le cadre de la baisse de taux technique et du changement de plan de prestations de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) – Message n° 44

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La position de la Commission financière sur cet objet est particulière; elle n'avait en effet pas eu l'occasion de se déterminer initialement sur l'amendement proposé. Une analyse financière n'a désormais plus lieu d'être, le vote de notre Conseil ayant déjà eu lieu. Certains me demandent de vous dire, chers collègues, d'impérativement faire passer tous les amendements avec conséquences financières par notre Commission ce qui nous permettrait, comme notre rôle le veut, de vous donner un préavis de nature financière et non politique; je rappelle toutefois que chacun de vous reste libre dans ses discussions politiques et donc dans les éventuels amendements présentés en séance.

Sur ce projet, la Commission constate que le Conseil général n'est pas mis devant le choix d'une variante ou d'une autre, mais qu'on lui demande de confirmer l'interprétation qu'a faite tant le Comité de la Caisse que le Conseil communal de la décision de notre Conseil en date du 18 février passé, à savoir, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 4 millions de francs en faveur des employés de la Ville affiliés à la Caisse.

Passées les explications qui ont été présentées par l'administrateur de la Caisse et notre Syndic, un membre a demandé le coût provoqué par le Message n° 44 qui nous est soumis ce soir. On nous a indiqué qu'aucune séance extraordinaire du Comité de la Caisse n'avait été provoquée par ce besoin de clarification, celui-ci ayant été examiné dans le cadre d'une séance ordinaire.

Bref, on peut en fait citer les heures de travail et les coûts d'impression, mais cela fait partie du jeu démocratique et du travail de l'administration.

Sans plus de discussion et dans le respect de la décision du Conseil général du 18 février passé, c'est par 5 voix pour et 2 abstentions sur les 7 membres présents que la Commission financière préavisait favorablement le Message n° 44, à savoir, l'engagement par le Conseil communal d'un montant de 4'000'000 de francs destiné à limiter la baisse des prestations pour tous les assurés de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg affiliés à ladite Caisse avant le 1^{er} janvier 2019 et employés par la Ville de Fribourg.

Steiert Thierry, Syndic. En date du 18 février 2019, le Conseil général adoptait le Message n° 34 portant sur la baisse du taux technique ainsi que sur le changement de primauté dans la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Dans ce contexte, le Conseil général a adopté le plan de financement proposé mais il a modifié l'arrêté relatif au financement des mesures compensatoires en y ajoutant un montant de 4 millions de francs destiné, je cite: "à limiter les baisses de prestations à un niveau plancher de 10% pour tous les assurés de la CPPVF affiliés à la Caisse avant le 1^{er} janvier 2019 et employés par la Ville de Fribourg". L'amendement laissait ensuite au Conseil communal le choix de décider des détails de l'application de cette mesure. Cet amendement comporte une contradiction car il fixe à la fois le montant et le niveau plancher des baisses. Par le présent Message, le Conseil communal sollicite une clarification afin d'assurer une

mise en œuvre cohérente de la mesure d'atténuation décidée par le Conseil général. En effet, en considérant une mesure limitant la baisse à un niveau plancher de 10%, sous réserve de l'ancienneté, cela conduit à un coût estimé aujourd'hui à 4,3 millions de francs. Ce montant ne devrait pas varier beaucoup car, d'une part, l'effectif est connu et ne peut que se réduire en cas de sortie par exemple et, d'autre part, les prestations de libre passage déjà calculées pour le 1^{er} janvier 2020 ne pourraient varier que consécutivement à des rachats, à des transferts dans le cadre de divorce, à des prélèvements de EPL, c'est-à-dire pour l'acquisition d'immeuble, ou suite à des changements de salaire ou de taux d'activité. A l'inverse, il peut être décidé d'octroyer un montant supplémentaire bien déterminé, en l'occurrence un montant de 4 millions de francs, avec comme objectif la réduction de la baisse des prestations à un niveau plancher appliquée à tous, sous réserve de l'ancienneté. Le niveau estimé aujourd'hui correspondrait à une baisse d'environ 10,3%. Ce niveau peut fluctuer, un peu, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

En conclusion, compte tenu de l'ampleur des engagements déjà décidés par le Conseil communal pour les assurés de la CPPVF employés par la Ville avec en particulier le prêt aux employeurs, l'augmentation des cotisations et les mesures compensatoires, le Conseil communal, sur recommandation du Comité de la Caisse de pension, préconise le choix du montant de 4 millions de francs de sorte que les baisses de rentes soient limitées à un niveau plancher légèrement supérieur à 10% donc environ de l'ordre de 10,3%.

Examen de détail et entrée en matière

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Die CVP/GLP Fraktion unterstützt die in der Botschaft des Gemeinderates vorgeschlagene Lösung zur Einschliessung von zusätzlichen 4 Millionen Franken. Wir sind nach wie vor der Überzeugung, dass die von einer knappen Mehrheit in einer Hauruckaktion beschlossenen Zusatzmittel, ein Fehlentscheid war. Wir fügen uns jedoch dem demokratischen Entscheid vom 18. Februar des laufenden Jahres. Umso wichtiger sind unserer Fraktion die folgenden kritischen Bemerkungen.

Quand on saisit le cahier jaune contenant le Message et l'arrêté qui nous est soumis ce soir, on se demande instantanément comment on a pu en arriver là? Pourquoi notre Conseil doit à nouveau débattre de la question et pourquoi l'Exécutif et l'administration de la ville ont dû mobiliser de nouvelles ressources dans ce dossier?

La réponse se trouve déjà dans le titre du Message et permet de caractériser tout le processus comme une tragédie politique de qualité médiocre.

Es braucht diese Klärung, weil unser Rat sich in kaum überbietendem Dilettantismus dazu hinreissen liess, eine unklare und ungeklärte Situation zu schaffen. Dies rückt das demokratische Funktionieren unserer Institution in ein fragwürdiges Licht.

Chers collègues, notre groupe regrette au plus haut point le manque de pilotage éclairé de la majorité rose-verte dans ce dossier au plus haut point. Nous sommes irrités de l'absence de clairvoyance politique, des carences en matière de compétence procédurale et de l'insuffisante communication entre les parties du camp rose-vert et leurs représentants élus au divers échelons.

Unsere Fraktion bedauert den parlamentarischen Blindflug der rot-grünen Mehrheit in hohem Mass. Wir sind verärgert über den Mangel an inhaltlicher Klarsicht und über die fehlende prozedurale Kompetenz und die mangelhafte Kommunikation. Die CVP/GLP Fraktion ruft alle Gruppen dazu auf, künftig ihre politischen Anliegen im Dialog zu lösen, offene Fragen frühzeitig und richtig abzuklären, damit die rechtlichen, finanziellen und praktischen Konsequenzen unserer Abstimmungen nicht immer wieder zu Nachbesserungen und Neuinterpretationen führen.

Notre groupe assume cette responsabilité bien que nous soyons en position minoritaire au sein du pouvoir législatif et exécutif. Nous nous réjouissons honnêtement si la même prise de conscience faisait son chemin également de l'autre côté de l'hémicycle parlementaire. Il n'y a pas de doute que c'est ce que les citoyens et habitants de notre ville attendent de nous tous.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Non, ce n'est pas tout à fait une tragédie. Je crois qu'il faut avoir un peu le sens des mots.

Le groupe CG-PCS soutiendra la position du Conseil communal. Il salue précisément cette volonté du Conseil communal et du Comité de la Caisse de clarifier les choses, afin que tout le monde puisse être au courant de sa situation future.

En maintenant les 4 millions de francs, on respecte effectivement sans aucune difficulté la volonté du Conseil général qui, il est vrai, a probablement fait un peu une erreur en acceptant cet amendement effectivement mal formulé. Tout le monde sait que l'on évite normalement de mettre des pourcentages dans des lois ou dans des règlements puisque, évidemment, le chiffre peut ou va évoluer. Cela serait d'ailleurs très difficile de fixer aujourd'hui. M. le Syndic parle de 10,3%. Cela pourrait être 9,3% comme 14% ou 15%, d'ici 20 ans ou 30 ans. On n'en sait rien, ce d'autant plus que l'on prévoit de faire ce paiement en une seule fois, au 1^{er} janvier 2020. Il est tout à fait légitime et effectivement correct de s'en tenir à ce montant de 4 millions de francs.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le Message n° 44 ayant trait à la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg, et plus spécifiquement justement à cette clarification de l'amendement porté au deuxième arrêté voté par la majorité de gauche en février dernier au Conseil général, concernant l'introduction d'une mesure plancher pour atténuer l'effet du changement de plan de prévoyance qui interviendra le 1^{er} janvier 2020.

Nous remercions M. le Syndic, ainsi que les membres du Comité de la Caisse de prévoyance, M. l'administrateur A. Dousse ici présent, pour la préparation de ce Message et des explications techniques y relatives.

Même M. le Syndic, issu des rangs de la majorité rose-verte, avait averti son propre camp en plénum ici même afin d'essayer de les raisonner quant à ce fameux amendement, une fois de plus de dernière minute, et qui n'avait donc pas pu être traité en Commission financière, comme cela a été relevé par sa Présidente. Après l'épisode du tout gratuit pour les bus, avec des conséquences chiffrées à plus d'un million, il est désolant de constater que les politiques de la majorité rose-verte ne sont que peu crédibles et peu sérieuses à ce niveau-là. Elles chargent l'administration communale

de travaux supplémentaires de manière inutile. Faire de la politique, c'est bien. Travailler sérieusement, c'est encore mieux, pour tous, sans privilèges. Là non plus, il n'y a pas d'alternative tout comme pour la baisse d'impôts proposée pour les personnes physiques et les personnes morales.

Comme vous le savez toutes et tous, la commune a fait un très gros effort en février 2019 avec son nouveau plan de prévoyance, tout comme les employés communaux d'ailleurs, pour mettre en place les bases d'une saine gestion de sa Caisse de pension pour le long terme, bien que d'autres modèles eussent été possibles et qui ont d'ailleurs été proposés ici même en juillet 2018 et même avant. Le Comité paritaire de la Caisse a fait ses calculs et je crois que nous serions tous ici avertis de les suivre afin de garantir un bon équilibre de nos finances communales et de pérenniser les rentes futures des employés communaux selon le nouveau plan de prévoyance qui rentrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Il en va de notre responsabilité sociale d'employeur. Comme cela a déjà été expliqué, et au vu des engagements pris par la Ville pour les assurés de la CPPVF, avec notamment le prêt aux employeurs, l'augmentation des cotisations et les mesures compensatoires, le PLR se ralliera évidemment à la proposition du Conseil communal qui préconise le choix du montant de 4 millions de francs, afin que les baisses de rente soient limitées à environ et/ou de l'ordre de, c'est selon, 10,3%. Il s'agit donc de la variante B, selon le Message n° 44.

Pour terminer, le groupe libéral-radical souhaite être informé régulièrement quant au nouveau plan de prévoyance et pouvoir ainsi vérifier toutes les hypothèses émises par le Comité paritaire de la Caisse, car les impacts financiers pour la commune sont et seront lourds. Ceux-ci doivent être vérifiables en tout temps, afin d'éviter toute mauvaise surprise à l'avenir et atteindre le fameux objectif de capitalisation de la CPPVF à l'horizon 2052 de 80% de couverture, et ce sans devoir faire appel lors de chaque décennie aux contribuables et aussi pour pouvoir rassurer évidemment nos partenaires dans le processus de fusion du Grand Fribourg.

Rapport du groupe des Verts

Vuilleumier Julien (Verts). Le Message n° 44 n'a pas manqué de provoquer une certaine surprise, voire de la perplexité au sein du groupe des Verts. Cela étant, dans la mesure où le contenu du projet d'arrêté correspond pleinement à la volonté qui s'est exprimée ici lors du vote du 18 février 2019, nous le soutiendrons.

En effet, il ressort clairement des propos tenus lors du débat que la décision portait essentiellement sur le montant de 4 millions de francs qui était invariable et que les 10% n'était qu'un objectif, un taux plancher, une valeur seuil, une limite. Pour s'en convaincre, une lecture du procès-verbal n° 21a de la séance ordinaire du Conseil général du 18 février 2019, page 515, suffit. Je cite M. M. Vonlanthen: "Comme annoncé lors du débat d'entrée en matière, le groupe socialiste vous propose d'amender le projet d'arrêté n° 2 en ajoutant un second alinéa à l'article premier, visant à permettre l'engagement par le Conseil communal d'un montant supplémentaire de 4 millions de francs. Ce montant est une mesure de l'employeur et correspond environ au coût supplémentaire pour la Ville d'un plafond des baisses de rente pour ses employés à 10% au maximum, en faisant application des règles liées à l'ancienneté pour obtenir le plein bénéfice de cette mesure, comme c'est le cas pour les autres mesures prévues par le projet".

C'est en suivant la volonté exprimée par le dépositaire de l'amendement, et le sens-même de cet amendement, que nous avons voté le 18 février et que nous le ferons également ce soir.

Rapport du groupe socialiste

Loup Matthieu (PS). Le groupe socialiste apportera son soutien au Message n° 44 qui nous est soumis par le Conseil communal.

Ce n'est pas le lieu de refaire l'entier du débat passionné et passionnant du 18 février dernier. Contrairement à certains de mes préopinants, j'estime que ce débat a été riche, contradictoire, respectueux et tout à fait à la hauteur de cette institution. On peut discuter du timing de la présentation de l'amendement mais le contenu des débats en plénum me semble avoir été absolument excellent, au contraire. Je remercie toutefois les personnes qui ont formulé des conseils de technique législative, dont je m'inspirerai dans le futur.

Pour notre groupe, il est clair que l'amendement proposé et soutenu par le Conseil général lors de cette séance avait la signification que le Conseil communal retient, parmi les quatre interprétations qu'il juge possibles. Je vous renvoie à cet égard au tableau n° 1 dans le Message que M. le Syndic a présenté avant.

J'entendais également citer mon Chef de groupe, M. Vonlanthen, au sujet de la signification de cet amendement, laquelle ressort assez clairement du procès-verbal. M. J. Vuilleumier l'ayant fait, je vous dispenserai d'une nouvelle lecture. Nous partons du principe que la dernière phrase de l'amendement offrait également une possibilité au Conseil communal de résoudre la contradiction qu'il voyait à l'intérieur de celui-ci ou s'il décelait le moindre doute. Nous saluons la volonté de clarification et espérons qu'avec ce vote sur cette dernière, tout sera prêt pour la mise en œuvre.

Dès lors que la variante B retenue correspond en tout point à la volonté exprimée par notre groupe lors de l'adoption de cet amendement, le groupe socialiste acceptera le Message à l'unanimité.

Rugo Claudio (PA). Le Parti des Artistes a lu le Message du début à la fin, analysé les chiffres, et aimerait émettre trois remarques.

- 1) Concernant l'ancienneté, c'est bizarre de se baser sur dix ans. A l'Etat, l'ancienneté est de 13 ans. Où je travaille, à l'Ecole de Jazz de Lausanne, c'est 20 ans. Se baser sur dix ans, c'est vraiment très court. Dix ans, cela veut dire que l'on favorise ceux de 55 à 65 ans. C'est étonnant que ça se passe de la sorte. Peut-être que c'était plus facile pour les calculs: 10% c'est facile à calculer. Mais on peut faire encore 10% divisé par deux et puis on arrive à 20 ans. C'était ma proposition. J'aurais aimé qu'elle soit soutenue ou en tout cas étudiée.
- 2) La deuxième chose que j'aimerais dire, c'est que dans ce Message, je n'étais pas très convaincu par l'exemple supposant que l'employé de la Ville de Fribourg voudrait partir de la Commune et qu'il ne devrait rien perdre. Primo, sur les 600 employés, je pense qu'il y a très peu de changements, mis à part peut-être le fait qu'avec cette question des rentes on a démotivé beaucoup d'employés. L'empreinte ne se situe pas qu'au niveau des chiffres, mais aussi au niveau du psychisme, de la motivation de l'employé. Celui qui a fait le choix d'être professeur à la Ville de Fribourg, il l'a fait à 20 ans. A 40 ans, il l'est toujours. Il a déjà tous les élèves qui peut-être l'embêtent et en plus, en dessus, on lui change les données. On a d'ailleurs mis la charrue avant les bœufs parce que l'on a dit vouloir faire comme l'Etat, et bien pour l'instant l'Etat est encore en train de négocier. On parle de 2022 pour la mise en œuvre des mesures au

niveau de l'Etat. A l'Etat de Genève, par contre, le peuple n'a pas apprécié le passage à la primauté des cotisations.

3) Ce sera tout! Le troisième point, c'était un remerciement.

Marchioni Pierre (UDC). Rappelons pour la petite histoire que si le Conseil général doit une fois de plus empoigner le problème de la Caisse de prévoyance du personnel communal, la raison en est le dépôt d'un amendement passé de force par la majorité de gauche lors de la séance du 18 février 2019, sans aucune consultation préalable ni des autorités communales, ni de la Commission financière. Rappelons également que face au manque de logique de cet amendement, le Conseil communal avait déjà, lors de ladite séance, relevé l'inconséquence et les problèmes d'application résultant de la formulation dudit amendement. Mais, lorsqu'en politique on préfère faire jouer les muscles plutôt que ses capacités intellectuelles, on en arrive tôt ou tard à ce genre de situation!

Rappelons que, lors du changement de plan de prestations de la Caisse de prévoyance, le 18 février 2019, l'effort exigé de la part du contribuable de la ville par un apport de 8 millions de francs et une augmentation de 4 points de cotisations était déjà très lourd. Autant dire que le contribuable payeur de la ville ne peut que rêver de la situation enviable du personnel communal au plan de la prévoyance.

Compte tenu de tous ces éléments, le groupe UDC se rallie à la recommandation du Conseil communal et du Comité de la Caisse de prévoyance préconisant le montant de 4 millions de francs qui permet de limiter les baisses de rente à un niveau plancher légèrement supérieur ou inférieur à 10%.

Steiert Thierry, Syndic. J'aimerais remercier tous les intervenants et les représentants des groupes de soutenir notre proposition. Je ne vais pas revenir sur l'historique de la décision du 18 février, qui a fait largement l'objet de débats à ce moment-là et de nouveau ce soir.

J'aimerais simplement répondre à certains intervenants qu'il y a lieu aussi de penser au personnel de la Ville. C'est vrai que les efforts sont importants de part et d'autre, mais il reste quand même le fait que des baisses sont effectives pour le personnel de la Ville, indépendamment du montant de ces baisses. Ce sont des baisses et c'est toujours quelque chose qui est relativement peu attractif pour un employé.

Je vous remercie de suivre la proposition du Conseil communal. Je comprends la perplexité du groupe des Verts. Toutefois, je vous assure que si nous avons maintenu la version initiale du 18 février, nous aurions inmanquablement été confrontés à des procédures judiciaires assez compliquées puisque tout assuré partant à la retraite et subissant des pertes de plus de 10% sur sa rente aurait pu invoquer cette disposition pour exiger que sa baisse de rente ne dépasse pas les 10%. Nous aurions eu un problème puisque les 4 millions de francs ne suffisaient pas pour le financer. Nous étions vraiment obligés de corriger le tir. Ce n'est pas juste pour faire travailler l'Administration communale que nous avons rédigé ce Message, mais bien par nécessité.

Zum Schluss noch eine letzte Bemerkung zur Intervention von Herrn B. Altermatt. Als ehemaliger Pilot kann ich ihnen versichern, Blindflug an sich ist nicht gefährlich, wenn das Flugzeug mit einem Instrumentenlandesystem ausgestattet ist. Gefährlich wird es erst dann, wenn man ein kleines Sportflugzeug fliegt und Blindflug macht.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 44.

Article premier.

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 50 voix contre 0 et 7 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- les statuts de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg du 21 janvier 2013;
- le Message du Conseil communal n° 44 du 20 mai 2019;
- le rapport de la Commission financière;

Arrête:

Article premier

L'article 1 alinéa 2 de l'arrêté du Conseil général du 18 février 2019 est modifié comme suit:
"Le Conseil communal est autorisé à engager un montant supplémentaire de 4 millions de francs destiné à limiter la baisse des prestations pour tous les assurés de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg affiliés à ladite Caisse avant le 1er janvier 2019 et employés par la Ville de Fribourg. Il lui incombe de décider des détails de l'application de cette mesure".

Article 2

Cette dépense sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est soumise à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 3 juillet 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Blaise Fasel

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 50 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Bugnon Marc (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

N'ont pas voté: 2 Richard Claude (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL)

10. Comptes 2018 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Le Président. Je vous rappelle que nous allons simplement prendre acte de ces comptes.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Vous trouverez sur les quatre premières pages de ces comptes, un résumé des principaux paramètres financiers. C'est d'ailleurs une présentation qui offre un plus indéniable à ce fascicule de comptes.

On y voit que 2018 a été une mauvaise année, contrairement à 2017, qui avait généré des résultats des plus favorables. Les marchés financiers en 2018 ont été particulièrement défavorables, ce qui se traduit par une baisse du degré de couverture, qui est de 73,4% au 31 décembre 2018, alors qu'il était à 76,1% l'année d'avant.

Suite à une question, il semble que 2019 soit plus clémente pour l'instant, ce qui ne peut que réjouir. La performance de la Caisse, toutes classes d'actifs confondues, reste relativement bonne même si elle affiche un rendement de -0,14% en 2018. En effet, les indices UBS et Credit Suisse sont moins bons, le premier à -3,02% et le second à -2,49%. Le bon résultat de notre Caisse est essentiellement dû, on le rappelle, à la stabilité du prêt aux employeurs et aux rendements de l'immobilier, qui sont toujours stables et de qualité.

Pour afficher le degré de couverture global que demande le chemin de capitalisation décidé pour la Caisse, il a fallu aller puiser un montant de l'ordre de 6,6 millions de francs dans la réserve de fluctuation de valeurs, qui passe ainsi de quelques 13,8 à 7,3 millions de francs. Mais c'est précisément le but de celle-ci et l'on ne peut que se réjouir que la Caisse ait pu en constituer une; elle devra l'alimenter à nouveau lors d'années à meilleurs résultats.

La question s'est posée de savoir si les nouvelles normes MCH2 allaient modifier quelque chose à la valeur des immeubles propriété de la Caisse; la réponse est négative dans la mesure où le calcul de la valeur de ces immeubles est basé sur la valeur de rendements: on s'appuie ainsi sur les revenus locatifs et les charges puis on termine avec un taux de capitalisation, en prenant en compte la vétusté et les travaux de rénovation faits.

Enfin, l'organe de révision BDO relève juste avant la fin de son rapport que la Caisse ne dispose pas d'un système de contrôle interne (SCI) approprié à la taille et à la complexité de l'institution. Interpelé à ce propos, l'Administrateur a confirmé que, même si un certain retard a pu être pris dans ce travail en lien avec la modification du plan que nous avons récemment décidé, la Caisse est en train de mettre un tel SCI sur pied, à l'image de celui établi par la Ville. Une partie de ce système devrait avoir été mise en place d'ici l'automne. La Commission s'en réjouit.

Par conséquent, la Commission prend acte des comptes de la CPPVF et remercie tant son comité que son administrateur pour le travail effectué.

Steiert Thierry, Syndic et Vice-Président de la CPPVF. Comme chaque année, nous vous présentons les comptes de l'année précédente de la CPPVF pour que le Conseil général puisse en prendre acte.

La Présidente de la Commission financière l'a déjà dit, 2018 était une année bien moins bonne que 2017. Ceci est bien la preuve que dans le domaine de la prévoyance professionnelle, il est absolument indispensable d'avoir une vision à long terme. Autant il est inutile et myope de tomber dans l'euphorisme suite à une année comme 2017, tout aussi myope il serait de tomber dans le catastrophisme suite à une année comme 2018. On voit aujourd'hui que le degré de couverture selon l'OPP2 à fin 2018 était de 73,4% et donc en baisse assez conséquente par rapport à 2017 où il affichait 76,1%. Le degré de couverture global a été amené à 70,5% de sa valeur minimale admissible selon le plan de financement. Un prélèvement à la réserve de fluctuation de valeurs a donc été nécessaire à hauteur de 6,6 millions de francs, ce qui l'amène à 7,3 millions de francs. La garantie de la Commune s'élève aujourd'hui à 66,99 millions de francs contre 58,23 millions de francs en 2017.

Vous trouverez les détails du compte d'exploitation aussi dans la page 2 introductive. Je ne vais pas vous donner tous les chiffres. Evidemment, je suis prêt à répondre à vos questions éventuelles. Je relève simplement que la performance toutes classes d'actifs confondues était de -0,14%, alors qu'elle était de +6,71% en 2017 et que la performance globale de la Caisse est légèrement en dessous de notre référence. Elle est à comparer, par contre, avec d'autres indices globaux tels que l'indice Crédit Suisse 2018 à -3,02% et l'indice UBS qui était à -2,49%. Ce résultat remarquable est à mettre en rapport avec les performances mauvaises des marchés financiers en 2018. Ce n'est que grâce au prêt aux employeurs et à l'immobilier, particulièrement à l'immobilier direct, que ce résultat a pu être atteint.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Aebischer David (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt les comptes 2018 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg et le document explicatif qui les accompagne.

Tout d'abord, le groupe tient à remercier le Comité de la CPPVF et l'administrateur de cette dernière pour la tenue des comptes ainsi que le Conseil communal pour son rapport.

Pour mémoire, en février dernier, le Conseil général a décidé de passer d'un système de primauté des prestations à un système de primauté des cotisations et de baisser le taux technique de 3,25% à 2,75%.

Le groupe se montre très satisfait par ces deux décisions qu'il prônait déjà en 2016! Naturellement, les traces tangibles de ces modifications se verront dans les comptes 2020.

Sinon, le groupe relève que l'année 2018, du point de vue des marchés financiers, a été mitigée pour les diverses caisses de prévoyance.

Cependant, à la lecture des comptes 2018, il constate que la performance globale de la CPPVF s'élève à -0,14%. Ce résultat peut être considéré comme très bon si on le compare aux autres indices globaux tels que celui du Credit Suisse 2018 qui s'élève à -3,02% et celui de l'UBS 2018 qui s'élève à -2,49%.

Mais le groupe est d'avis qu'il ne faut pas se leurrer et être pleinement conscient que ces -0,14% ont été uniquement atteints grâce à deux facteurs positifs suivants:

1. Le rendement de 4,73% sur les immeubles;
2. Le rendement de 4,25% sur le prêt aux employeurs.

Malgré cette performance globale en dessus de la moyenne, elle reste faible et ne permet pas de garantir les engagements de la CPPVF. En effet et selon le rapport du Conseil communal, 6,6 millions de francs ont dû être puisés dans la réserve de fluctuation de valeurs afin de corriger le tir.

Ceci a pour conséquence que le taux de couverture global selon OPP2, passe de 76,1% en 2017 à 73,4% en 2018, soit une baisse de 2,7 points. Pour rappel, le taux de couverture légal de 80% doit être atteint au 1^{er} janvier 2052. Un petit calcul: $80 - 73,4 = 6,6$. Ceci signifie qu'à partir du 1^{er} janvier

2019, 6,6 points nous distancient, encore, de ce fameux taux de couverture légal! C'est pourquoi le groupe demande au Comité de la CPPVF d'être vigilant sur ce point et de veiller à ce que le chemin de capitalisation soit rigoureusement respecté.

La garantie que la Commune accorde sur la différence entre la fortune nette de prévoyance et les capitaux de prévoyances se monte à 66'992'254 francs au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 8'764'239 francs par rapport à l'année 2017. Avec ce chiffre, y a-t-il matière à s'inquiéter, voire à se poser des questions?

C'est sur ces quelques considérations que le groupe libéral-radical prend acte des comptes 2018 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Rapport du groupe socialiste

Ayer Caroline (PS). Le groupe socialiste a pris acte des comptes 2018 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. C'est avec plaisir que je vous rends compte des points sur lesquels nous nous sommes arrêtés.

Pour commencer, notre groupe souhaite saluer la qualité du document reçu. La synthèse des informations et chiffres-clés nous a rendu plus aisé l'observation de la marche des affaires de la Caisse.

Bien qu'elle clôture l'année sur un résultat de -0,14%, la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville tire son épingle du jeu par rapport à l'ensemble des caisses suisses, notamment grâce à la stabilité et la sécurité du prêt aux employeurs. Avec l'immobilier, ils représentent à eux deux 53% de la fortune de la Caisse et produisent un résultat régulier.

Cette performance a nécessité un prélèvement de 6,6 millions de francs dans la réserve de fluctuation des valeurs, avec comme conséquence un abaissement du degré de couverture de 76,1% à 73,4%. Ce degré de couverture reste toutefois conforme au plan de capitalisation de la Caisse.

Les rendements négatifs sur les placements financiers, quant à eux, ont largement contribué au résultat de notre Caisse. Le travail des gestionnaires de portefeuille n'est évidemment pas à remettre en question. 2018 a été une année noire pour les marchés boursiers. La "entre guillemets" diplomatie commerciale de M. Trump, mais aussi les politiques populistes, ont eu un impact négatif jusque dans notre cité. Une fois de plus, nous constatons que l'économie et la finance doivent se développer dans le respect de l'écologie et de la solidarité sociale, comme le demande le développement durable. Le populisme et le profit à court terme se paient cher au moment de la facture finale. Il s'agira de s'en souvenir en vue de prochaines élections et votations fédérales.

Enfin, pour terminer sur une note plus positive, nous notons la légère progression du rapport des effectifs actifs/rentiers en faveur d'une augmentation des capitaux de prévoyance.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Nous voici pour la dernière fois à devoir prendre acte des résultats de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg sous le régime obsolète de la primauté des

prestations. Avant de tirer un bref bilan de cette période, nous relèverons une fois de plus les points suivants:

1. En entrée en matière de notre rapport du 2 juillet 2018, nous relevions: "*Près de neuf années de hausse qui nous ont menés peut-être à la veille d'une guerre commerciale dont les retombées pourraient remettre la totalité des gains acquis en question. Du reste, si les comptes de la Caisse de pension étaient bouclés aujourd'hui, il faudrait déjà réduire une partie de la réserve pour fluctuation de cours créée à la fin de 2017*".

Il a en effet suffi d'une poignée de semaines à haute volatilité pour faire fondre de près de moitié la réserve de fluctuation de valeurs par un prélèvement de 6,6 millions de francs pour permettre un bouclage conforme aux exigences légales. Certes, l'année 2019 se présente, pour le moment, sous un jour plus favorable. Cependant, cette période de haute volatilité nous a démontré la fragilité de la Caisse de prévoyance et l'importance vitale d'une solide réserve pour fluctuation de valeurs!

2. Sans aucune surprise nous avons relevé la perte de 113'974,06 francs sur la position "Fonds de matières premières". Rappelons qu'au cours de ces dernières années, cette position s'est pratiquement trouvée chaque année en négatif. Dans les rares années de profits, le rendement du capital investi (entre 1'500'000 et 2'000'000 de francs) est fortement inférieur aux rendements obtenus, par exemple, sur les actions suisses et assimilées. A titre d'exemple, le rendement des actions suisses et assimilées s'élevait, dans l'exercice 2017, à 17,64%, alors que l'investissement sur les matières premières a rapporté 3,18%. Si nous insistons sur cette position année après année, vainement il faut le dire, c'est pour en fait encourager les responsables de la Caisse à revisiter la structure rigide de l'ALM (Asset Liability Management, *gestion actif-passif en français*) dont le concept est remis en question par les techniciens de l'investissement dans des marchés financiers de plus en plus sophistiqués. En outre, nous doutons que ces investissements répondent aux exigences des placements durables.
3. Compte tenu de la situation actuelle des marchés financiers et des projections à courts et moyens termes, aucun motif ni objectif ni subjectif ne justifie un dépassement du taux d'intérêt technique par rapport au taux de référence de la DTA 4 (Directive technique 4). C'est donc un taux technique maximum de 2,25% que nous attendions. Avec son taux de 2,75%, la Caisse de prévoyance du personnel la Ville est loin de la moyenne des caisses du pays! Que se passera-t-il si, lors de l'entrée en vigueur des nouvelles directives comptables MCH2, le système du prêt aux employeurs que nous avons toujours décrit comme une manipulation comptable n'est plus admis?

Conclusion

Depuis 2005, la Caisse de prévoyance a coûté aux contribuables de la ville 107 millions de francs.

Les retombées des mesures déjà prises et actuelles sur les budgets futurs de la Ville engendrent des coûts récurrents suivants:

- 1'000'000 de francs au minimum de surcoûts pour la Ville de l'emprunt aux employeurs;
- 4'750'000 francs de quote-part versée par la Ville annuellement.

Sans compter que la garantie de la Commune en faveur de la Caisse de prévoyance s'élève encore à 66,99 millions de francs et que deux positions figurant pour 53 millions de francs à l'actif du bilan ne contiennent aucune valeur ou substance et sont dès lors à considérer comme des non-valeurs. Si nous reconnaissons qu'un pas important a été fait pour répondre aux exigences actuelles de la gestion d'une Caisse de prévoyance, nous estimons que la situation n'est de loin pas sans nuage.

Le groupe UDC prend acte sans enthousiasme des comptes au 31 décembre 2018 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Rapport du groupe des Verts

Vuilleumier Julien (Verts). Comme chaque année, les Verts vont poser une question sur l'impact environnemental des placements de la Caisse de pension. C'est un marronnier, mais on espère que cette année, étant donné la prise de conscience sur les enjeux climatiques, cette question aura peut-être un impact plus grand auprès du Comité de la Caisse.

On apprend à la page 20 que la Caisse est affiliée à Ethos et même membre de son Conseil de fondation. Comment est-ce que dans le cadre du Conseil de fondation d'Ethos les réflexions sur le désinvestissement carbone sont menées? Comment est-ce que des mesures peuvent être prises pour réduire la part d'investissements dans les énergies fossiles au travers d'Ethos? Et puis, plus largement, comment est-ce que la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg peut se positionner par rapport à la question du désinvestissement carbone qui, rappelons-le, au-delà de vouloir planter des arbres dans la ville de Fribourg, les montants investis par une Caisse de pension ont un impact majeur sur les enjeux climatiques et sur l'avenir de notre planète.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). Notre groupe a pris acte des états financiers de la Caisse de pension et nous n'avons rien à ajouter par rapport à ce qui a été dit par la Présidente de la Commission financière, ainsi que par M. le Syndic. Nous nous arrêterons simplement sur le fait qu'un des messages de la société de révision est très important. C'est celui disant qu'il n'y a pas aujourd'hui un système de contrôle interne digne de ce nom. Encore une fois, dans toutes les organisations qu'elles soient privées, administratives ou sociales, lorsqu'il y a un système de contrôle interne, cela permet d'assurer la probité, la sécurité et l'exactitude quels que soient les responsables en place, qu'ils viennent, qu'ils sortent, qu'ils repartent, qu'ils rentrent. Le système de contrôle interne est le garant de la probité et de l'honnêteté de l'ensemble des procédures. C'est pour cela que pour nous, techniquement, c'est le message le plus important. Nous n'avons pas de message politique à faire passer à cette occasion.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS partage le non-enthousiasme de M. P. Marchioni et des autres intervenants qui se sont exprimés avant moi. Effectivement, c'est comme le vin, il y a de bonnes et de mauvaises années, cela dépend surtout de la météo. Vous savez que la météo des marchés est particulièrement difficile à prévoir car elle est soumise à des changements encore plus importants que le climat.

Après cette première intervention, je retiens aussi une question. M. P. Marchioni évoquait les fonds des matières premières mais sur des questions financières de rendement. J'aimerais plutôt intervenir dans le sens de M. J. Vuilleumier, sur la question du bilan carbone et environnementale. Certes, ces fonds qui sont listés en page 21 ne font que 0,9% de l'ensemble, soit 1,7 million de francs. Ce ne sont évidemment pas des gros montants mais, encore une fois, je pense que la Caisse pourrait donner là un signal un peu plus politique. Beaucoup de caisses se sont engagées dans ce domaine pour se désengager des matières premières et en particulier des énergies fossiles. Je soutiens aussi cette mesure qui pourrait être prise, je pense, assez rapidement étant donné que même que les montants sont relativement faibles.

Steiert Thierry, Syndic et Vice-Président de la CPPVF. J'aimerais remercier tous les groupes qui ont examiné ces comptes et qui ont formulé une remarque.

Ce n'est pas tous les jours, mais je partage aussi les remarques de M. P. Marchioni en ce qui concerne la fragilité de la Caisse et particulièrement de tout le système de la prévoyance professionnelle. On le voit bien vu la volatilité des marchés.

Je ne vais épiloguer sur le résultat des fonds et les placements en matières premières. Par contre, je peux vous dire ainsi qu'aux autres intervenants qui sont intervenus sur l'empreinte environnementale des placements, respectivement la question du désinvestissement sur les placements dans les énergies fossiles et le carbone, que l'ALM va faire l'objet d'un réexamen prochainement. Ce sera l'occasion pour nous de se poser sérieusement sur ces questions. Je vous rappelle que nous avons déjà répondu à une question de M. le Conseiller général M. Vonlanthen qui allait dans le même sens et que nous avons constaté à l'époque déjà que les placements actuellement sont extrêmement faibles. Ceci peut nous conduire effectivement à envisager un renoncement. Evidemment, cela relève de la compétence du Comité de la Caisse et pas du Conseil communal. Par contre, les interventions sont effectivement dignes d'intérêt s'agissant de ces désinvestissements dans les énergies fossiles.

En ce qui concerne l'intervention de M. A. Sacerdoti, j'y donnerai une réponse positive également dans le sens où un SCI (Système de Contrôle Interne) sera mis en place dans les meilleurs délais. Pour rassurer l'intervenant, le système en place actuellement avec une surveillance multiple, un expert LPP, un organe de révision, ainsi qu'une autorité de surveillance et une composition du Comité de la Caisse que je pourrais qualifier d'exemplaire, permet de garantir une gouvernance parfaite de cette Caisse.

Le Président. Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2018 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Nous adressons nos remerciements à l'administrateur et aux membres du comité de la CPPVF.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 47 de Mmes et M. Sandra Sabino, Geneviève Liaudat et Martin Kuhn (PS) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une mesure de conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les employé-e-s de la Ville de Fribourg concernant la garde d'urgence, temporaire et intermédiaire de leurs enfants

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Le Service des ressources humaines de la Ville de Fribourg étudie actuellement la possibilité de mettre en place une mesure de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les collaborateur-trice-s de la Ville de Fribourg.

Un projet pilote sous la forme d'un service gratuit, pour la garde ponctuelle en urgence, des enfants, a effectivement été mis en place du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2018 au sein de l'Administration centrale à l'Etat de Fribourg. Ce service, connu sous le nom de "Chaperon Rouge", est une prestation de la Croix-Rouge fribourgeoise (CRF) qui permet de répondre aux situations de garde pour les enfants de 0 à 12 ans en cas de maladie ou d'accident.

Fin 2018, ce projet a été évalué et depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble du personnel de l'Etat de Fribourg bénéficie d'une prise en charge d'urgence des enfants malades ou accidentés grâce à un contrat mis en place avec Chaperon Rouge.

Depuis 2019, une séance avec le Service du Personnel et d'organisation (SPO) de l'Etat de Fribourg et le Service des Ressources humaines de la Ville a permis de rencontrer, le 21 mai 2019, Mme Valérie Ugolini, responsable du service "Aide aux familles" auprès de la Croix-Rouge fribourgeoise et responsable de Chaperon Rouge.

Dans le cadre de ce premier échange, différents aspects ont été abordés concernant notamment les coûts, les conditions à remplir, ainsi que les prestations dont pourrait bénéficier le personnel de la Ville de Fribourg.

Le Conseil communal, par son Service des ressources humaines, souhaite étudier la possibilité de mettre en place un contrat de partenariat avec Chaperon Rouge, sous la forme d'un projet pilote en 2020/2021.

Sabino Sandra (PS). Au nom des postulants, je remercie le Conseil communal pour son rapport détaillé et la mise en œuvre des mesures pilotes permettant une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle des employés de la Ville. Nous souhaitons vivement que cette phase exploratoire avec Chaperon Rouge permette de tirer un bilan positif et d'inscrire cette mesure dans la politique du personnel de la Ville.

Le postulat n° 47 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 63 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et Hervé Bourrier (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de la végétalisation des façades et/ou toitures des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

La végétalisation des façades et des toitures en Ville de Fribourg afin de favoriser la biodiversité et diminuer les îlots de chaleur est une mesure nécessaire pour faire face au changement climatique. La réponse au postulat comprend des informations générales et résume la situation actuelle et concrète concernant la végétalisation des bâtiments de la Ville.

Actuellement, les bâtiments à toit plat appartenant à la Ville n'ont pas tous intégré des toitures végétalisées. Les toitures des salles de sport de l'école de la Heitera, du bâtiment récent de l'école de Jolimont, des bâtiments du Centre de quartier du Schoenberg et des nouveaux bâtiments de la DOSF accueillent déjà une végétation extensive. Sur certains autres bâtiments, la Ville a choisi de favoriser la présence de panneaux solaires au détriment de la végétalisation. D'ailleurs, le projet de la patinoire de Saint-Léonard, comme vous le savez, prévoit une végétalisation extensive et des panneaux solaires sur le toit. Excepté le bâtiment de la Direction de l'Edilité, il n'y a actuellement pas de façade végétalisée sur les bâtiments communaux. Leur présence dépend de la conception des bâtiments et n'est pas possible partout.

Le Conseil communal favorise la végétalisation également des constructions privées. C'est ainsi que l'inspectorat des constructions saisissait l'occasion des demandes de permis de construire pour inviter les privés à végétaliser davantage leur construction, mais sans pour autant avoir d'appui légal. Mais cela change. Dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local, le règlement communal d'urbanisme rend obligatoire la végétalisation et/ou l'installation de panneaux solaires sur les toitures plates dans la zone de ville III, les zones à faible, moyenne et haute densité, ainsi que dans les zones d'activité, les zones d'intérêt général et les zones vertes d'intérêt général.

Il n'y aura pas d'obligation pour les façades végétalisées, dont la présence dépend de la conception, comme je l'ai déjà dit, du bâtiment. Le Conseil communal reste toutefois attentif à l'importance de cette présence de végétalisation.

Le Plan d'aménagement local, par son Plan communal Paysage, propose de nombreuses mesures pour apporter plus de végétation en ville. Le projet "Nature en ville", qui en découle, a remplacé ce printemps 2019 des surfaces d'enrobés par du gravier végétalisé, a planté des arbustes indigènes en lieu et place d'arbustes horticoles, et a colonisé des massifs avec des plantes vivaces qui demandent moins d'entretien que les plantes annuelles en offrant une floraison spectaculaire.

D'autres mesures seront prises pour combattre les îlots de chaleur. La Ville a lancé en 2019 une étude à ce sujet. Des informations y relatives seront données tout prochainement.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Wie der Zufall so spielt: Nach einer Reihe von sehr heissen Tagen erhält die Antwort des Gemeinderates ganz speziell Brisanz und ich bedanke mich auch im Namen des Co-Autors ganz herzlich für die Ausführungen.

In seiner Antwort weist der Gemeinderat auf die bereits in Angriff genommenen Massnahmen und Projekte, Alleebäume, Grünflächen und Hecken zu pflanzen, hin. Das Stadtbild wird schon in wenigen Jahren sicherlich ein grüneres Aussehen haben. Dies wird sich grundlegend positiv auf die städtische Lebens- und Wohnqualität auswirken und zwar nicht nur im Sommer. Gemäss der Antwort des Gemeinderates verfügt zurzeit nur ein Gemeindegebäude über eine Fassadenbegrünung. Wir hoffen, dass sich dies in Zukunft noch ändern wird. Dass der Gemeinderat die Wichtigkeit der Fassaden- wie auch der Dachbegrünung als grundsätzlich wichtig und positiv einschätzt, nehmen wir mit Genugtuung zur Kenntnis. Diese Einschätzung gibt auch zur Hoffnung Anlass, dass das Thema Fassadenbegrünung bei zukünftigen öffentlichen Bauvorhaben bereits in der Planungsphase berücksichtigt wird. Eine klimaangepasste Stadtentwicklung wird zunehmend prioritär und verlangt nach einer proaktiven Haltung der zuständigen Behörden. Die in der Antwort zum Postulat angekündigte Studie, welche über die Bildung und Ausmass von Hitzeinseln in der Stadt Auskunft gibt, interpretiere ich als wichtigen kohärenten Teilschritt dafür.

Le postulat n° 63 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 64 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de présenter l'état des ouvrages d'art et les conclusions de leur inspection dans le Rapport de gestion annuel de la Ville

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie a mandaté un bureau privé pour gérer la planification des ouvrages d'art, à savoir, les ponts et passerelles, les passages inférieurs et supérieurs, les murs de soutènement et les ouvrages de protection (digues, endiguements) selon la méthodologie d'usage dans le domaine du génie civil et également proposé par le postulant, à savoir, en premier lieu, l'établissement d'un inventaire, deuxièmement l'analyse de l'état de conservation des ouvrages, et troisièmement la planification de la surveillance, des inspections et des mesures d'entretien.

Le schéma que vous avez trouvé dans le rapport informe sur l'état d'avancement des travaux.

L'analyse de l'état de conservation des ouvrages se fait selon la directive de surveillance et entretien des ouvrages d'art des routes nationales de l'OFROU, directives applicables à tout ouvrage d'art et selon des critères spécifiés et résumés par l'OFROU. Vous trouverez également ces critères dans le rapport final du Conseil communal, à la page 4.

Les deux paramètres permettront de nous renseigner, à travers une matrice, quant à la périodicité des contrôles à effectuer sur les ouvrages d'art.

Les travaux à venir consisteront à la mise en place d'un planning qui permettra à la fois d'assurer la surveillance, les inspections périodiques et de prioriser les mesures d'intervention sur les ouvrages d'art.

La Ville de Fribourg s'engage à introduire dans le Rapport de gestion annuel l'état des ouvrages d'art et les conclusions de leur inspection et, deuxièmement, elle s'engage à introduire dans la planification financière des montants garantissant l'entretien et le maintien de ses ouvrages d'art.

Le postulat est ainsi liquidé. Je me permets de rappeler la discussion d'hier et de la question de la manière dont le pont de Saint-Jean était inspecté. Voilà, vous avez maintenant la réponse sur la manière dont nous avons commencé et celle dont nous procéderons dans le futur.

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Je suis très content du sérieux qui a été apporté à ce postulat. On voit que le travail a été fait pour aboutir, à la fin, en un listing de l'état des ouvrages. Ceci permet de maintenir notre inventaire des ouvrages d'art. On constate également que l'on a environ 20 ponts et surtout 180 murs. Ainsi, on voit la ville intra-muros, la ville de Fribourg également ville d'enceintes. Merci pour ce travail.

Le postulat n° 64 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 65 de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire une estimation des coûts et du bilan écologique avant d'autoriser l'organisation d'événements soutenus par la Ville sur une place publique

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. cf. annexe.

Vous partagez certainement, M. C. Allenspach, l'avis du Conseil communal que des bilans écologiques avant d'autoriser l'organisation d'événements sont complexes à mettre en place, difficilement exploitables en termes de prise de décision suivant les limites du système choisi et très chers pour l'organisateur. De plus, étant donné que l'impact dépend du nombre de citoyens touchés par l'événement, de leur mode de transports, etc., un tel bilan ne peut être mis en place en amont d'un événement.

Pour les raisons citées précédemment et étant donné que l'obligation de l'analyse environnementale ne donnerait pas la mesure des objectifs que la manifestation pourrait réellement viser, le Conseil communal ne recommande pas l'introduction du bilan écologique et économique avant l'autorisation d'une manifestation publique.

Cependant, le Conseil communal, fort de ces constatations et des préoccupations des citoyens, souhaite introduire plus de durabilité dans l'autorisation des événements qui ont lieu sur le territoire communal en adoptant une initiative basée sur l'incitation et la responsabilité des organisateurs.

Dans le rapport final du Conseil communal, vous avez pu prendre connaissance des prochaines étapes qu'il compte suivre. Je vous fais grâce de la lecture du nouveau mode de gestion des manifestations (décrit aux pages 2 et 3). Ce qui importe au Conseil communal, c'est la prise de conscience, ainsi que l'introduction et le respect des différents concepts de durabilité. Je les cite: durabilité du point de vue des déchets, de l'énergie, de la mobilité, de la consommation et de la production ainsi que de l'impact environnemental.

Allenspach Christoph (PS). A mon avis, il doit y avoir un malentendu. Vous dites qu'un tel bilan ne pourrait pas être représentatif de l'impact environnemental global. Toutefois, le postulat ne demande pas un outil scientifique et parfaitement. Ce n'est pas un doctorat, mais plutôt d'une estimation d'un niveau de précision suffisant permettant au Conseil communal de juger si les effets écologiques, énergétiques, sonores ou encore financiers d'un événement sont supportables à haute densité habitation et d'activité. A mon avis, c'est beaucoup plus simple.

La proposition faite ne me semble pas suffisante. Le nouveau mode de gestion des manifestations que vous proposez facilite peut-être les modalités aux demandeurs d'autorisation à l'administration communale, mais je n'y vois par contre pas une réponse à la problématique soulignée par le postulat. De plus, je n'ai pas vraiment compris la démarche du Conseil communal. Vous justifiez d'une part un événement tel que le Fri'Nordic par son attractivité publique. Il est évident que les milieux concernés affirment toujours leur enthousiasme. Mais, comment vous voulez faire une évaluation à ce moment-là pour mesurer le succès d'une manifestation? Il est connu que les avis étaient extrêmement divergents. Une partie du public se sentait dérangée. En outre, le rapport livré suite à cet événement, qui indique nombre de transports de neige par des camions et les frais pour la Commune, a passablement choqué.

Est-ce que vous voulez tout simplement maintenir cette pratique et soutenir les grands événements? Hier soir, M. P.-O. Nobs, notre Directeur des Sports, plaidait en ce sens, en défendant le passage du Tour de Romandie en mai 2020 par la Neuveville et le pont de Saint-Jean. Je ne crois pas que l'image de la ville rayonne sur les cinq continents du monde à cause de quelques cyclistes cachés par une caravane de voitures publicitaires. C'est un petit peu exagéré. De plus, je n'ai pas compris pourquoi, à ce moment-là, il n'y aurait pas de bilan. Vous dites que vous voulez quand même évaluer tous ces aspects, je suis assez curieux. Par rapport à cet événement de mai 2020, il reste encore assez de temps pour établir une sorte de bilan préalable, afin de prédire ce que cela pourrait occasionner en termes de nuisances provoquées, de coûts pour la Commune et, bien entendu, de dérangements de la population dans les quartiers concernés.

Le postulat n° 65 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 67 de Mmes Rana Eltschinger-Bassil et Immaculée Mosoba (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir une carte de découverte culturelle aux citoyens de la ville atteignant l'âge de 18 ans

Dietrich Laurent, Directeur des Finances.

cf. annexe.

Le Service de la culture a étudié attentivement le postulat n° 67 demandant la possibilité d'offrir une carte de découverte culturelle aux citoyen-ne-s de la Ville atteignant l'âge de 18 ans.

La stratégie culturelle de la législature repose sur les Assises de la culture et son rapport CULTURE/KULTUR 2030 ainsi que sur la répartition des tâches entre l'Etat, l'Agglo, Coriolis Infrastructures, la Ville de Fribourg évidemment et Fribourg Tourisme. Dans cet environnement complexe, les communes ne sont, en principe, pas les porteurs de projets principaux pour favoriser l'accès à la culture concernant les institutions culturelles reconnues d'importance régionale.

Cependant, la Ville de Fribourg œuvre déjà grandement dans ce sens pour ce qui est de ses compétences à elle.

Tout d'abord, le Conseil communal est d'avis que l'entrée dans la vie culturelle ne se fait pas à 18 ans, mais dès la naissance. C'est pourquoi, les enfants en scolarité bénéficient d'un programme culturel important, au travers des services de la bibliothèque, seule institution culturelle en mains de la commune, les projets culturels comme la journée des familles de la Saint-Nicolas ou par les nombreuses activités des écoles en matière culturelle.

Pour les jeunes citoyen-ne-s, l'offre est aussi extrêmement large en termes de salles de concerts, de spectacles, de musées ou de festivals, chacune de ces institutions ayant ses propres actions en faveur des jeunes, voire la gratuité totale. Puisque l'on est dans l'actualité, on peut penser à l'action qu'est en train de mener Les Georges dans les différents cycles d'orientation.

Concernant la proposition d'une carte culture découverte, il faut constater que de nombreuses cartes existent déjà: la carte 20ANS / 100FRANCS, la Carte Culture, la Carte High Five et la City Card. Dans ce panorama, il n'est pas envisageable de créer une nouvelle carte, difficile à lancer et augmentant la concurrence en la matière. Par ailleurs, contenant déjà des réductions importantes, ces cartes offrent par définition un accès privilégié aux jeunes et à la culture de manière générale.

En conclusion, le Conseil communal est d'avis que l'offre de carte est déjà importante, que la gratuité compète n'est pas un bon signal en termes de valeur et que l'accès à la culture pour les jeunes est suffisant, même si on peut toujours faire mieux. Cependant, il étudie chaque année le paquet offert à titre de bienvenue aux nouvelles citoyennes et aux nouveaux citoyens qui ont atteint leur majorité ainsi qu'aux nouvelles habitantes et aux nouveaux habitants. La réflexion se fera donc dans ce sens en temps opportun.

Mosoba Immaculée (PS). Nous remercions le Directeur de la Culture pour sa réponse détaillée. Nous tenons juste à souligner le fait que le panorama des cartes proposées sont toutes des initiatives personnelles des services ou associations concernés. Ce qui signifie qu'il y a un vrai manque de la part des autorités à ce niveau-là.

Nous sommes bien conscientes que la Ville de Fribourg n'est pas le porteur du projet principal pour favoriser l'accès à la culture des institutions culturelles reconnues, mais cette dernière est transversale et ne devrait pas être limitée pour des raisons de compétences. Au contraire, la Ville devrait se montrer pionnière dans le domaine, surtout avec l'optique d'une potentielle fusion.

Partant, nous encourageons la Ville à aller à la rencontre des acteurs/trices culturel-le-s et d'écouter leurs besoins, particulièrement en matière de promotion de leurs activités. Cela nous permettra d'être beaucoup plus efficaces au niveau de la communication et d'informer davantage les jeunes des offres actuelles et possibles dans le futur.

Le postulat n° 67 est ainsi liquidé.

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 68 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'investir dans l'institution de crédit Oikocredit

Dietrich Laurent, Directeur des Finances.

cf. annexe.

C'est avec un grand intérêt que le Service des finances a étudié le postulat n° 68.

Oikocredit est une coopérative qui peut être comparée à un fonds d'investissement éthique en permettant aux personnes désavantagées d'avoir accès à la finance responsable afin d'améliorer durablement leurs conditions de vie. Au contraire d'autres organismes d'investissement, Oikocredit a des conditions très particulières. Son statut de coopérative implique une rémunération du capital non garanti sous forme de dividende (d'expérience, maximum 2%). En cas de faillite, il n'y a aucun moyen de récupérer son investissement. Enfin, pour y participer, il faut adhérer à une association de soutien en Suisse romande.

De manière générale, il n'est pas dans la mission des collectivités publiques d'investir l'argent des contribuables à titre de placement. Les placements actuels, notamment dans des sociétés, sont des choix stratégiques pour les activités de la commune ou sont historiques.

Ensuite, même si les liquidités actuelles permettraient un placement, la trésorerie est très volatile au cours de l'année. Le Conseil communal rappelle l'importante charge des investissements à venir et l'endettement de la Commune.

Enfin, s'agissant de l'implication de la Commune en matière de développement durable, le programme de législature et les différentes actions du Conseil communal répond à de nombreux enjeux, par exemple, dans le domaine de l'énergie, de la gestion des déchets, des multiples actions socio-culturelles, de l'accent mis sur les commerces et les fournisseurs locaux, du plan de mobilité de la Commune, des logements à loyer modéré de la Fondation du logement et j'en passe.

En conclusion, si l'idée de ce postulat est louable, le Conseil communal n'entrera pas en matière pour ce type de placement au vu du risque présenté, du regard particulièrement attentif de la société sur l'utilisation des deniers publics, à juste titre, et des enjeux futurs de la Commune en termes d'investissements. Toutefois, il retient l'approche du présent postulat comme intéressante s'agissant du soutien aux acteurs locaux pour des opportunités de placements éthiques, notamment via la société Effort Fribourg.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Je prends acte de votre réponse. Ich danke ihnen für die Ausführung des Schlussrapportes betreffend das Postulat Nr. 68. Es freut mich, dass der Gemeinderat diesen Ansatz für nachhaltige und verantwortungsbewusste Anlagen betrachtet, dass er sie im lokalen Bereich auch unterstützen will und die ethischen Möglichkeiten berücksichtigen wird. J'espère qu'il en tiendra vraiment compte dans ses futurs choix.

Le postulat n° 68 est ainsi liquidé.

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 70 de Mmes et MM. Simon Murith, Blaise Fasel (PDC/PVL), Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Océane Gex (PLR), Lise-Marie Graden et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier l'égalité des chances entre femmes et hommes, en particulier au sein de l'administration communale

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

La Charte pour le respect de l'égalité salariale dans le secteur public qui compte la Ville de Fribourg parmi ses signataires "*réaffirme la détermination de rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale. Elle traduit la volonté de la Confédération, des cantons et des communes signataires à s'engager en tant qu'employeurs, commanditaires de marchés publics ou organes de subventionnements*".

L'Administration communale se préoccupe particulièrement de l'équité salariale entre les hommes et les femmes. La Ville de Fribourg a obtenu en 2009 la certification "Equal salary". Au-delà des contrôles d'écart salariaux, cette certification s'assure également du professionnalisme de la fonction RH et de l'application rigoureuse des règles établies en matière de détermination salariale. La Ville de Fribourg poursuit son engagement et reconduira cette certification au courant de cette année.

En outre, dans le cadre de la révision du Règlement du personnel (RPers), le chapitre relatif à la politique du personnel et aux instruments de gestion a été revu et l'article 6 tient compte explicitement de l'égalité et des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Le Service des ressources humaines est le garant du respect des bases légales concernant le personnel. Il veille notamment à garantir une équité des conditions de travail, à ce que les collaborateurs/trices aient du plaisir à travailler, qu'ils ou elles soient informé-e-s, écouté-e-s, respecté-e-s, formé-e-s, responsabilisé-e-s et qu'ils ou elles soient partie prenante des objectifs visés par la Ville de Fribourg. Dans ce contexte, le Service des ressources humaines s'est notamment fixé les missions:

- D'élaborer, de mettre en place et de garantir le développement des politiques RH, notamment la politique du personnel et la politique salariale;
- De veiller au respect et à l'application uniforme et égalitaire des bases légales en vigueur;
- De continuer d'attirer, recruter et fidéliser du personnel compétent;
- De conseiller et soutenir l'ensemble du personnel dans la mise en œuvre des politiques RH.

La nouvelle politique du personnel de la Ville de Fribourg définira ainsi les lignes directrices de la gestion des ressources humaines (GRH). Ces dernières montreront la direction à suivre et seront applicables de manière uniforme sur l'ensemble du personnel. La politique du personnel thématise également la façon dont la Ville de Fribourg, en tant qu'employeur, souhaitera agir avec ses collaborateurs/trices et ce qu'elle attend d'eux et d'elles.

Murith Simon (PDC/PVL). Nous avons pris bonne note du rapport du Conseil communal et nous l'en remercions. Le postulat s'inscrivait clairement dans le cadre de la révision du règlement sur le personnel et nous constatons que le Conseil communal l'a bien compris en inscrivant l'égalité des chances salariales, certes, mais pas seulement, dans sa future politique du personnel. Nous veillerons à ce que cette volonté passe de la parole aux actes.

Le postulat n° 70 est ainsi liquidé.

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 71 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Simon Murith, Bernhard Altermatt, Blaise Fasel, Alexandre Sacerdoti, Jean-Luc Dreyer, Raphaël Fessler, Marc Bugnon et Joël Gapany (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un système de "chèque-famille" en faveur des familles domiciliées en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Les auteurs de ce postulat font référence au système des "chèques-famille", qui existe dans d'autres villes romandes et qui consiste en des coupons distribués aux familles domiciliées sur le territoire communal et comptant des enfants en âge de scolarité obligatoire. Ces coupons fonctionnent comme des chèques de valeur déterminée, soit pour l'achat du matériel scolaire, soit pour les frais d'inscription à des activités artistiques ou sportives.

Soyez rassurés je vous fais grâce de la lecture intégrale. Je ne lirais que la première partie et passerai à la conclusion, car ce rapport final est relativement long.

Les auteurs du postulat demandent notamment au Conseil communal:

- d'analyser le besoin des familles, notamment en lien avec l'offre des activités artistiques et culturelles et leur coût, respectivement leur subventionnement;
- d'évaluer la participation des commerçants et, surtout, des associations et prestataires d'activités sportives, respectivement artistiques;
- de dresser les éventuelles limites dues à la réglementation relative au droit de la concurrence concernant le choix des commerçants;
- de développer plusieurs hypothèses selon le cercle des bénéficiaires définis.

Le rapport final contient quelques chapitres sur les prestations actuelles de la Ville de Fribourg en relation tout d'abord avec les frais liés à la scolarité des enfants et les mesures de conciliation entre vie professionnelle et familiale, en particulier aussi en relation avec l'Arrêt du Tribunal fédéral, fameux Arrêt qui consistait donc à remettre à charge de la collectivité publique l'intégralité des frais, notamment des activités extrascolaires et des fournitures pour ce qui est le cas du Canton de Fribourg. Maintenant, je vous renvoie à la page 2 du rapport final. Nous présentons également les offres culturelles pour les enfants et les familles de la Ville de Fribourg en précisant que cette dernière subventionne actuellement 32 associations qui mettent en pratique, avec le soutien du Service de la culture, la politique en matière culturelle issues des Assises de la Culture, dont un des points forts est l'accessibilité.

Nous arrivons à la conclusion que l'offre culturelle destinée et accessible aux familles est étoffée et permet à chacun d'y participer et que l'introduction d'un chèque-famille culture, dans ce contexte-là, ne paraît pas nécessaire. Finalement nous vous présentons également les offres sportives pour les enfants et les familles de la Ville de Fribourg où nous précisons notamment que ces activités sportives extrascolaires offrent la possibilité d'un engagement sportif intégré à la vie-même de l'école et que cet aspect concerne tout particulièrement ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas s'engager dans les sociétés sportives.

La Ville soutient également les programmes Midnight Sport et Culture ainsi qu'Open Sunday liés au sport et accessible aux jeunes.

En conclusion, le Conseil communal répond à ce postulat de la manière suivante. L'aide financière aux familles serait certes la bienvenue, cependant la gratuité des fournitures scolaires est d'ores et déjà garantie par la nouvelle loi scolaire et les transports publics sont également offerts aux élèves de la ville. Les chèques-famille tels que pratiqués en Valais se montent à 200 francs par enfant

scolarisé, ce qui représenterait une charge de près de 740'000 francs pour la Ville, sans compter les frais liés à leur production et à leur distribution ainsi que ceux liés au travail de coordination avec les commerces. En ce qui concerne le soutien au commerce local, il convient par ailleurs de rappeler que la Ville de Fribourg a lancé une campagne de sensibilisation sur les achats locaux, afin d'inciter la population à se tourner vers les commerces de proximité. Cette campagne a notamment été activée dans le journal "1700", sur les réseaux sociaux et dans le cadre d'interviews avec la presse régionale. Enfin, l'offre culturelle et sportive destinée et accessible aux enfants et aux familles est étoffée et permet à chacun d'y participer. En conclusion, le Conseil communal ne souhaite pas, en l'état, introduire des chèques-famille, préférant assurer et au besoin étoffer l'offre existante en faveur des familles et des enfants.

Murith Simon (PDC/PVL). Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil communal pour son rapport très complet et nous constatons que l'offre l'est également. Nous saluons tout particulièrement l'approche transversale qui a été adoptée entre les écoles, le sport et la culture. Dans ce domaine, plus particulièrement en plus des nombreuses subventions, nous saluons encore la volonté nouvelle de la Ville d'intégrer dans les critères de sélection des projets l'accessibilité pour le jeune public. Nous prenons note, en plus de ce qui vient d'être dit, que le Conseil communal renonce également à introduire un système de "chèques-familles" en raison de récentes décisions prises elles sans étude préalable et qui grèvent lourdement le budget. Nous encourageons le Conseil communal à étudier les fréquentations de cette offre très importante sur le long terme pour connaître l'attrait et l'adapter au besoin en gardant également à l'esprit, comme il semble le faire, l'offre proposée par des associations et des privés qui méritent plus le soutien de la Commune que sa concurrence.

Le postulat n° 71 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.02 à 21.18 heures.

-
- 19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 72 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (PDC/PVL), Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant une étude afin d'évaluer quels sont les moyens indispensables pour établir une politique de la mobilité douce qui garantit la sécurité et le confort nécessaires**

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Je ne vais bien entendu pas lire le rapport qui fait près de cinq pages.

Le Conseil communal est d'avis que la Ville de Fribourg peut et doit se doter de moyens pour avancer beaucoup plus vite, afin de promouvoir la mobilité douce et d'améliorer la sécurité sur les routes, ainsi que le confort des cyclistes et des piétons.

Le Conseil communal se permet dans son rapport de faire un petit diagnostic de la situation actuelle - vous avez les détails dans le postulat - et rappelle:

- qu'en 2002, il y avait en Ville de Fribourg 9'400 m de bandes et de pistes cyclables;
- qu'en 2010, nous les avons augmentées à 12'430 m;
- qu'en 2018, nous avons pu arriver à 21'600 m.

Il est néanmoins conscient que c'est toujours insuffisant. Il a développé une stratégie sur six axes:

- Le premier axe propose des outils de planification adéquats. Ces outils qui sont maintenant réalisés avec le PA2, le PA3, le nouveau PAL de la Ville et, bien entendu, lié à cela, le Plan Directeur Cantonal.
- L'aménagement de grands projets de requalification de l'espace public constitue le deuxième axe. Vous connaissez tous les projets importants pour la Gare, les Grand-Places, le Bourg.
- La construction d'un réseau cyclable structurant représente le troisième axe, notamment avec la Voie verte qui est en cours d'étude et dont la mise à l'enquête est prévue en 2020.
- Le quatrième axe concerne, l'amélioration globale du réseau cyclable/piéton, qui constitue essentiellement en l'aménagement de bandes cyclables, de trottoirs traversant ou de mises en zone 30 km/h ou en zone de rencontre.
- Le cinquième axe propose, une augmentation quantitative et qualitative du stationnement vélo, par exemple avec la pose et l'ajout d'arceaux antivol / antichute et l'installation d'abris pour vélos.
- Le dernier axe vise, une promotion et des services efficaces, notamment Cabamobil, les vélos-cargos que vous connaissez toutes et tous et qui fonctionnent très bien, et puis la collaboration avec PubliBike. Vous avez pu voir que des stations PubliBike ont fleuri en ville de Fribourg durant cette période caniculaire.

Il a également continué dans ces plans de mesures puisqu'en 2019 une vingtaine de mesures vont être réalisées, et notamment une mesure très forte proposant des bandes cyclables sur les deux côtés de la chaussée pour l'avenue de l'Europe, Affry, avenue du Midi et Tivoli. Je vous laisserai bien sûr lire toutes les mesures soit dans rapport soit en ligne. D'ailleurs, la presse du 26 juin, tant dans les Freiburger Nachrichten que dans la Liberté et d'autres médias électroniques, ont abondamment parlé de ce plan de mesures.

Je conclurai en disant que le Conseil communal a d'ores et déjà entrepris des mesures pour établir cette stratégie claire en matière d'amélioration des conditions de déplacement des cycles et des piétons. Un nombre important de mesures, plus d'une vingtaine pour 2019, sont en cours de réalisation. Le Conseil communal a doté le Service de la mobilité d'une ressource supplémentaire

pour suivre le rythme souhaité. Par contre, avec le rythme souhaité, les montants que la Direction de la Mobilité dispose actuellement pour la réalisation d'infrastructures ou d'aménagements pour la mobilité douce risquent d'être insuffisants et de ne plus suffire les prochaines années.

J'informe également, et ce n'est pas dans le rapport, qu'un catalogue de mesures pour 2020 est déjà en cours d'étude et de réflexion au sein de la Direction de la mobilité.

Chopard Caroline (Verts). Mitigés. Voici le terme qui décrit le mieux notre réaction à la lecture de cette réponse. D'un côté, nous voyons éclore en ville des infrastructures telles que des stations de réparation de vélo, des pompes pour regonfler les pneus. De temps à autre, des tronçons de pistes cyclables, des parkings. Et si notre compréhension de la liste fournie, fruit de l'étude, est juste, d'autres segments sont à venir, ce qui est un signal très positif. Quant à la Voie verte, nous nous réjouissons d'avance. Mais voilà, notre appétit d'aménagement pour la mobilité douce est très grand, tout aussi grand que notre impatience.

Côté sécurité, le bref résultat de l'étude des statistiques sur les accidents ne nous donne aucune indication autre que le nombre global qui semble, dans le pire des cas, stable. Est-ce que ces chiffres sont alarmants ou plutôt rassurants? En consultant les cartes des accidents mises à disposition par la Confédération, on peut se poser beaucoup de questions sur les causes des accidents. Est-ce que les causes sont les ronds-points, les arrêts de transports en commun, les jonctions entre zones piétonnes et le reste des axes routiers, la vitesse, les passages piétons, les carrefours dont la visibilité est péjorée, la dépose des enfants aux abords des écoles, des endroits bien spécifiques, ou est-ce totalement aléatoire?

Il est impossible de traiter les problèmes si, d'une part, on ignore leur existence et, d'autre part, si l'on n'en connaît pas la nature.

Cela nous laisse avec beaucoup de questions sur la possible amélioration de la sécurité pour les piétons et les cyclistes, sans savoir si les réponses apportées sont les bonnes et avec très peu de pistes pour les aménagements futurs, à part les pistes cyclables, bien entendu.

Le postulat n° 72 est ainsi liquidé.

20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 73 de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard, Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la conformité de la mise en zone 30 ou zone de rencontre des routes communales ou cantonales dans toute la ville

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Je pars du principe que vous avez toutes et tous lu ce rapport donc je me contenterai d'en lire les conclusions.

Le Conseil communal est d'avis qu'une baisse des vitesses en ville serait bénéfique pour l'ensemble des habitants et des usagers. Je rappelle quand même que le 90% de la population qui souffre du bruit habite dans une agglomération urbaine ou dans une ville. Je pense en effet que la question du postulat est très pertinente. La mise en place systématique de zones 30 km/h et de zones de rencontre ne semble toutefois pas le bon outil pour parvenir à cet objectif. Il paraît plus adéquat de réaliser un projet mixte combinant des mesures d'abaissement de vitesse et la création de nouvelles zones à vitesse modérée.

Le Conseil communal, par contre, se doit de rappeler que la compétence pour abaisser les vitesses autorisées sur un axe routier relève bien du Canton et non pas de la Commune. En outre, la stratégie de lier l'abaissement des vitesses à la lutte contre le bruit paraît la plus à même d'être mise en œuvre rapidement, dans la mesure où le Service des ponts et chaussées est concerné par l'Ordonnance sur la protection contre bruit sur les routes cantonales qui traversent la ville. Le Conseil communal entend continuer à œuvrer dans le sens de ce qui précède par l'intermédiaire d'une bonne collaboration des services concernés que sont le Service de la mobilité et celui du génie civil.

Vonlanthen Marc (PS). A la lecture du rapport, les auteurs de ce postulat ont toutes et tous éprouvé un sentiment plutôt mitigé. En effet, sur les six pages que compte ce rapport, la première est un résumé du postulat, la suivante montre ce que la Ville a déjà fait en la matière et les quatre dernières démontrent les bienfaits des zones 30 km/h et de rencontre, ce dont les auteurs du postulat n'ont de toute évidence pas besoin.

L'annexe transmise par la suite a heureusement permis de donner quelques réponses plus concrètes à nos attentes. Globalement, la direction choisie par le Conseil communal est la bonne. Cependant, la démarche doit encore être généralisée véritablement à l'ensemble de la ville. C'est ce que demande notre postulat. Le quartier du Schoenberg, par exemple, particulièrement peuplé, ne voit pas assez de routes supplémentaires planifiées limitées à 30 km/h ou en zones de rencontre. S'est-on par exemple posé la question de mettre Jean-Marie-Musy en zone de rencontre? Rien ne justifie qu'une telle rue, qui n'est pas un axe principal et qui est bordée d'immeubles habités par de nombreuses familles, reste à 50 km/h? L'espace urbain doit être rendu à la population et le trafic motorisé individuel limité autant que possible. Nous nous réjouissons de voir davantage de résultats concrets de la politique du Conseil communal en la matière.

Le postulat n° 73 est ainsi liquidé.

21. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 74 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (PDC/PVL), Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant un concept de stationnement pour vélos aux alentours de la Gare

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. cf. annexe.

Comme pour le rapport précédent, je me contenterai des conclusions, puisque vous avez pu prendre connaissance du rapport.

Le Conseil communal est convaincu que la stratégie prévue pour le stationnement au centre-ville permettra de répondre à la demande, autant quantitativement que qualitativement. Elle repose toutefois en grande partie sur la mise en œuvre des projets de requalification de la place de la Gare et de l'"Ancienne Gare", qui seront tous deux mis à l'enquête cette année.

Je vous précise à nouveau quelques chiffres. On prévoit une vélostation de 400 places à l'Ancienne Gare, d'intégrer 400 places dans l'actuelle gare routière car les TPF, comme vous le savez, vont déménager le garage de leurs bus, et de rajouter environ 500 places dans le périmètre de la Gare. Je précise que nous parlons bien de places pour vélos.

La mise en œuvre de ces projets est prévue pour 2023, ce qui ne justifie pas d'entreprendre des travaux coûteux pour installer des abris à vélos temporaires. Vous avez pu voir dans le rapport qu'un abri à vélos coûte près de 30'000 francs. Par contre, si ces projets venaient à être retardés, donc les projets de requalification de la Gare, la tour de l'Esplanade, etc., alors les mesures prévues par le Service de la mobilité ne seraient pas suffisantes et il faudrait prévoir une alternative. Il sera donc nécessaire de réévaluer la situation en fin d'année, lorsque les projets auront été mis à l'enquête et qu'il sera possible de juger de la complexité des procédures. Or, nous avons appris cette semaine que la validation du PAD Ancienne Gare avait pris du retard et prendra du retard. Ainsi, pour le Conseil communal, il est nécessaire de réévaluer immédiatement la situation et de trouver des solutions dans l'intervalle afin de donner suffisamment de places de stationnement vélos dans le périmètre de la Gare.

Allenspach Christoph (PS). Je crois qu'il est nécessaire de réexaminer le sujet immédiatement. Vous prévoyez pour 2023 la mise en œuvre de la requalification de la place de la Gare et du projet "Ancienne Gare", avec le parking à vélos. Je vous rends attentif au fait qu'initialement, ce parking a été annoncé pour 1997, suite à un postulat provenant de cette enceinte. On a dit qu'il serait réalisé dans les trois ans. Vous savez calculer. Cela fait maintenant 22 ans. Dans ces circonstances et compte tenu des procédures, je doute fortement que cela soit réalisé dans les quatre ans.

Nous savons que le nombre de cyclistes a beaucoup augmenté et le besoin de places de stationnement, notamment à la Gare qui est la place centrale pour les cycles, est devenu considérablement plus important. Nous avons déposé ce postulat pour trouver une solution intermédiaire car cette situation n'est pas tenable. Nous connaissons bien entendu votre liste comprenant 450 places. Nous ne parlons pas des places de stationnement avec les motos qui n'arrangent ni les cyclistes, ni les gens qui conduisent ces motos. Certaines places ne sont tout simplement pas utilisables. A l'avenue de Tivoli, par exemple, on ne peut pas stationner son vélo

parce qu'il manque les arceaux. Il y en a trois ou quatre, qu'à cela ne tienne, on sait très bien que si on ne fixe pas les vélos contre les arceaux, ils sont volés. Presque tous les cyclistes ont déjà fait cette expérience.

De nouvelles places sont aménagées dans le secteur Pérolles-Arsenaux. Vous considérez cela comme une solution rapide. Cependant, je crois que vous vous trompez là de lieu. Cela ne va pas décharger les places à la Gare, même pas la nuit. Les personnes qui habitent là autour ne déposent pas leur vélo à la Gare. Ceux qui déposent leur vélo à la Gare, notamment le soir, sont des pendulaires qui viennent de l'extérieur et qui utilisent leur vélo pendant la journée pour se déplacer. Il est donc normal qu'il y ait aussi beaucoup de places prises à ce moment-là.

En conclusion, je crois qu'une amélioration rapide et à très court terme s'impose. Ainsi, je vous demande vraiment de réexaminer la situation dans ces semaines et mois à venir.

Le postulat n° 74 est ainsi liquidé.

22. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 75 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Emmanuel Kilchenmann (UDC) lui demandant d'étudier la publication des manifestations se tenant sur le domaine public sur le site Internet de la Ville de Fribourg et dans le "1700"

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

La Ville de Fribourg délivre chaque année près de 800 décisions liées à des manifestations qui se déroulent sur son territoire. Lorsque celles-ci impactent la circulation et la population, elles font directement l'objet d'une information aux personnes et organismes concernés, dont les associations de quartier.

La Communication, en collaboration avec la Police locale, a étudié la possibilité d'accroître la visibilité des restrictions du domaine public dues aux manifestations se déroulant en ville de Fribourg. Plusieurs pistes ont été examinées et, si certaines informations sont déjà disponibles tant sur le site Internet que dans le bulletin 1700, celles-ci seront développées et encore améliorées à l'avenir.

1. Visibilité sur le site de la Ville de Fribourg

La situation sur le site Internet est la suivante:

Dans la rubrique "Agenda" sont répertoriées les manifestations organisées ou soutenues par la Ville. Les manifestations organisées par des tiers n'y sont pas visibles.

Dans la rubrique "Actualités" (restrictions de circulation) sont répertoriées les restrictions du domaine public engendrées par les travaux, chantiers et par certaines manifestations.

Cependant, la Ville dispose de toutes les informations lui permettant de planifier l'ensemble des manifestations et leurs incidences sur l'espace public, que celles-ci soient organisées par elle-même ou par d'autres acteurs. La Communication et la Police locale ont ainsi étudié différentes possibilités pour améliorer l'information sur le site Internet et proposent la création d'une nouvelle page "Manifestations - restrictions de circulation" dans laquelle seront listées les principales informations (nom, type de manifestation, date, incidences sur la circulation, etc.). Des liens permettront à l'internaute de consulter facilement la page consacrée à l'événement ou le site de l'organisateur pour davantage de détails.

Cette nouvelle page sera créée et mise à jour par un collaborateur de la Police locale. Seules les manifestations ayant un impact évident sur la circulation et la population y seront inventoriées. En effet, la Ville de Fribourg, via la Police locale, délivre chaque année tellement d'autorisations pour des manifestations sur son territoire qu'il serait impossible de toutes les publier. De plus, cette nouvelle tâche sera ajoutée à un cahier des charges déjà conséquent, engendrant une charge de travail supplémentaire non négligeable.

2. *Visibilité dans le bulletin 1700*

En ce qui concerne le Bulletin communal 1700, il paraît dix fois par année. Dans chaque édition, une double page "Memento" passe en revue les manifestations et les événements se déroulant sur le territoire communal, que ce soit dans les salles de spectacle, les musées, dans d'autres locaux ou sur l'espace public. Les grandes manifestations font par ailleurs régulièrement l'objet d'un article détaillé. Cependant, 1700 est un journal mensuel, dont les délais de production ne s'accordent que difficilement avec ceux du processus d'organisation d'une manifestation, d'autant plus si celle-ci impacte l'usage des places de stationnement ou la circulation automobile. Par exemple, les restrictions de l'usage du domaine public engendrées par un événement ayant lieu le 25 juin devraient apparaître dans le bulletin 1700 de mai. La rédaction aurait alors besoin de toutes les informations le 13 mai au plus tard. Or, il arrive souvent que les aspects de mobilité ne soient pas réglés si longtemps à l'avance ou que les scénarios soient modifiés jusqu'à une date proche de l'événement. Les indications dans le journal ne pourraient ainsi pas être exhaustives. Un cas encore plus flagrant concernerait un événement qui se déroulerait le 15 septembre. En effet, les perturbations de circulation et de stationnement devraient être annoncées dans le numéro paraissant fin juin, puisqu'il n'y a aucune parution du bulletin en juillet et en août. En outre, l'espace rédactionnel à disposition dans 1700 ne permet pas d'ajouter de nouvelles informations.

C'est pourquoi, lors d'un article concernant une manifestation dans le bulletin 1700, il est préférable de mentionner que l'événement risque de restreindre l'usage du domaine public, puis de renvoyer le lectorat vers la rubrique adéquate sur le site Internet de l'organisateur ou de la Ville. Cette mention sera également ajoutée au Memento. Le lecteur bénéficiera ainsi d'informations actualisées et précises.

En conclusion, la Communication et la Police locale vont procéder, dès l'été 2019, à des améliorations sur le site Internet et dans le bulletin 1700, dans le but d'améliorer la visibilité des restrictions du domaine public lors des manifestations.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Au nom des postulants, je remercie le Conseil communal pour ce rapport et pour la conclusion qui interviendra dès l'été 2019, à savoir des améliorations sur le site Internet et dans le bulletin 1700 concernant des manifestations d'importance ayant des répercussions sur la circulation et le stationnement sur la voie publique.

Le postulat n° 75 est ainsi liquidé.

23. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 76 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Raphaël Casazza (PLR) lui demandant d'étudier l'aménagement d'un ou de plusieurs parcours pour la pratique du mountain bike (VTT) sur le territoire communal

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Je vais également traverser ce rapport qui fait cinq pages.

Dans le rapport final du Conseil communal, nous avons analysé les demandes des postulants et nous avons étudié la définition du terrain de jeu des vélos tout terrain. Nous avons mis et rappelé que les VTT font partie du réseau cyclable cantonal de loisirs. Par conséquent, nous avons parlé du Plan directeur cantonal. Nous avons également fait analyser les propositions des auteurs du postulat par l'association de protection de la nature Pro Natura, parce que le VTT et sa pratique ont également des impacts sur la protection de la nature, la nature et le paysage. Nous avons également demandé le point de vue des sportifs, notamment du Vélo Club Fribourg et des groupes VTT qui le composent. Bien entendu, nous avons analysé sérieusement les proposition d'aménagement que nous proposaient les postulants telles que d'installer des parcours VTT au Bois des Morts, au bois de Pérolles, en Forêt de Bourguillon, au Grabensaal.

Tout ça pour arriver à une conclusion que je me permets de vous lire: "Le Conseil communal constate que l'exiguïté du territoire communal ne rend pas aisé l'identification de site, favorisant l'implantation d'un ou de plusieurs parcours de VTT en Ville de Fribourg.

Le Conseil communal n'en demeure pas moins attentif aux projets qui pourraient naître, comme nous vous l'avons rappelé, sous la coordination du Canton puisque la pratique du VTT fait partie du réseau cycliste de loisirs du Plan directeur cantonal, dans les Communes voisines également, afin d'analyser les opportunités à saisir et afin d'offrir à notre population des tracés permettant la pratique du VTT".

Casazza Raphaël (PLR). Au nom des postulants, je remercie le Conseil communal pour son rapport très détaillé. Même s'il ne répond pas positivement à notre requête, nous préférons voir le verre à moitié plein.

En effet, le Conseil communal est conscient qu'il faut augmenter l'offre en matière d'infrastructures pour la pratique du vélo dès le plus jeune âge, ce qui aura des effets positifs sur la santé et s'ancrera dans un développement durable.

Je me réjouis déjà de voir apparaître tout prochainement au budget le poste de "bike parks" pour les jeunes qui pourraient être installés à Saint-Léonard, au Jura, au Domino, aux Grandes-Rames, au Schoenberg ou à blueFACTORY.

Zweitens, laden wir den Gemeinderat ein, jede Gelegenheit zu nutzen, im Rahmen der Fusion oder der Agglomeration, um mögliche Mountainbike Projekte zu entwickeln und zu realisieren.

Le postulat n° 76 est ainsi liquidé.

24. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 77 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant d'étudier les possibilités futures de mettre sur pied d'égalité chaque enfant de la ville dans son épanouissement et développement personnels; que chaque enfant ou pré-adolescent puisse bénéficier d'un accès direct à un centre d'animation socioculturel dit CAS, communément appelé "centre de loisirs"

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Le rapport final contient un développement exhaustif de l'historique des centres d'animation socioculturel (CAS) en Ville de Fribourg ainsi que de leur budget et de leur contexte financier et aussi du développement de la politique d'enfance et jeunesse de la Ville de Fribourg.

Je me contenterai donc de vous en lire la conclusion qui est la suivante:

Le Conseil communal répond de la manière suivante à ce postulat:

- La Ville est consciente du besoin d'implémenter des CAS supplémentaires dans certains quartiers, principalement dans celui de Pérolles et de Beaumont. Elle cherche activement des locaux et étudie en parallèle les possibilités d'implanter une animation socioculturelle professionnelle dans le quartier de Pérolles.
- Le budget des trois CAS se monte à 860'000 francs pour 2019. Ce montant couvre les activités qui se déroulent dans les trois quartiers et celles qui se déroulent pour l'ensemble de la Ville (atelier de bougies et camps).
- Les animateurs des CAS, comme tous les employés de REPER, sont soumis à la convention collective de travail de l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées et de la Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises.

- La Ville met en œuvre les décisions qui ont été prises suite au postulat n° 180, notamment en effectuant les trois premières étapes qui s'inscrivent dans la labélisation UNICEF "Commune amie des enfants".

Rugo Claudio (PA). Le Conseil communal précise qu'il y a trois C-A-S en Ville de Fribourg, ceci sans compter le Parti des Artistes! Mise à part cette petite plaisanterie, j'ai été surpris d'apprendre que ce service s'adresse à toute la population, jeune comme plus âgée.

"Les prestations indirectes, comme la mise à disposition de locaux et du savoir-faire, sont destinées à l'ensemble de la population, en priorité celle du quartier mais également à l'ensemble de la ville".

Il serait profitable que le secteur "comm" de la Ville de Fribourg fasse en cette période de canicule où les insectes sont rois, une piqûre de rappel à l'ensemble de la population.

Adjoindre des salles communales se prêtant aux diverses rencontres familiales comme les anniversaires et fêtes diverses est de bon ton; salle qui, si je ne m'abuse, fait défaut au quartier du Jura, mais qui remplit son rôle de cohésion sociale au Schoenberg et en Basse-Ville. J'espère que l'on en tiendra compte pour l'acquisition de bâtiments dans les deux prochains projets: Beaumont et Péroilles.

À ce titre, le Parti des Artistes souligne -et va même plus loin- applaudit le Conseil communal. On eusse aimé avoir déjà des solutions concrètes déjà aujourd'hui. Je vais garder un œil sur ce sujet en espérant que les plans du Conseil communal au niveau sociétal aillent de l'avant.

Midnight Sport - Open Sunday

J'invite non pas le Bureau, mais les chefs de Service de la Ville de Fribourg à nommer, à l'avenir, les activités "in French".

Le Conseil communal n'a pas saisi la première question subsidiaire qui était la suivante: Quels sont les budgets annuels affectés à chaque CAS? C'est une réponse que le Conseil communal n'a pas donnée dans le rapport final, ni quand j'ai posé cette question à l'Association, en tout cas en Basse-Ville.

Je suis un peu déçu de cette esquivance comptable et vous demanderai de plancher sur ce sujet encore une fois.

Déçu que le Conseil communal manque à nommer correctement, de peur d'heurter ma susceptibilité, l'école des P'tits artistes, anciennement les activités extrascolaires!

Déçu comme la Conseillère générale verte, Mme F. Menétray, que les frais d'écolage de 50 francs soient encore perçus auprès des familles, alors que pendant les vingt premières années de son existence, rien n'était demandé.

C'est sous l'impulsion de la responsable et de la Conseillère communale PLR qui ne savent que peu interpréter la perception de l'"école pour tous et gratuite" qu'a donné le Tribunal fédéral dans son récent arrêté.

Je veux encore vous faire part d'une entorse comptable. Quelques mots sur le statut spécial des employés des CAS qui ne sont pas considérés comme employés de la Ville de Fribourg. Tant mieux pour eux, car ils auront et ce n'est pas sans déplaire au Parti des Artistes, de meilleures rentes de vieillesse étant probablement liés au Canton ou alors à une caisse séparée!

Pour finir, j'aimerais revenir sur l'historique de ce postulat. Au départ, il s'agissait d'une question. M. le Syndic m'avait suggéré de déposer un postulat. Dans la réponse de ce postulat, on a encore un deuxième postulat et je m'arrêterai là. C'est avec une courbette de courtoisie et un large sourire que j'exprimerai toute ma gratitude au Conseil communal!

Le postulat n° 77 est ainsi liquidé.

25. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 96 de MM. Christophe Giller (UDC) et Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de renommer la salle d'instruction au 1er étage du bâtiment du feu en salle "Philippe Jordan"

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Le décès en fonction de M. Philippe Jordan, Commandant du Bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg a causé une grande émotion au sein du personnel de la Ville de Fribourg, et en particulier pour les officiers et les membres du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Le Conseil communal estime que si celle-ci est bien compréhensible, elle ne doit cependant pas entraîner une prise de décision émotionnelle. La question de la dénomination des salles de conférence, de lecture ou de cours de la Ville de Fribourg a suivi jusqu'ici une règle établie, selon laquelle ces salles ne peuvent être désignées que par des noms de personnes décédées et en lien avec l'histoire du lieu. C'est ainsi que la grande salle de l'ancien Hôpital des Bourgeois porte le nom d'André-Joseph Rossier, architecte et auteur du projet de construction de l'hôpital au XVII^{ème} siècle, et les salles de lecture et de conférence des Archives ceux de Jeanne-Niquille, première archiviste féminine de l'Etat de Fribourg et de Grégoire Girard, pédagogue et constructeur de l'école des garçons, devenue Maison de Justice.

Le décès en fonction, en 1999, du Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité a incité le Conseil communal de l'époque à donner le nom de Marcel Clerc à la salle de conférence de la Maison de Ville, en raison du fait qu'il présidait au moment de son décès la Commission de bâtisse de la rénovation de cet immeuble et de l'aménagement particulièrement remarquable de cette salle. Sans remettre en cause cette décision, prise dans un contexte émotionnel particulier, le Conseil communal ne souhaite

cependant pas poursuivre dans cette voie. La dénomination d'une salle ne lui semble en effet pas un moyen adéquat d'honorer la mémoire d'un élu ou d'un collaborateur communal, quels que soient ses mérites personnels.

J'aimerais aussi ajouter qu'à titre personnel, j'ai côtoyé Philippe Jordan durant cinq ans en tant que responsable de la Police locale et des Pompiers et que son décès m'a également fortement ébranlé et touché. J'estime que nous trouverons d'autres moyens d'honorer sa mémoire. M. Jordan était une figure emblématique de la Ville de Fribourg et des pompiers et nous ne l'oublierons pas quelle que soit la manière dont nous honorerons sa mémoire.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Avec mon cosignataire, C. Giller, même si on est un peu déçus de la réponse du Conseil communal, nous la comprenons tout à fait et nous en prenons acte.

Le postulat n° 96 est ainsi liquidé.

26. Décision quant à la transmission des postulats

- n° 110 de MM. Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal la possibilité de renommer l'avenue Jean-Marie-Musy

Le Président. Lors de sa séance du 5 juin 2019, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats et les a jugés recevables, à l'exception du postulat n° 111.

Par 6 voix et 1 abstention, le Bureau estime que le postulat n° 111 est irrecevable, car son objet dépend de la législation cantonale. De faire intervenir plus largement les subsides de formation à la place de l'aide sociale nécessiterait des changements de lois cantonales, notamment la loi sur l'aide sociale et la loi sur les bourses et les prêts d'étude.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission du postulat n° 110 pour étude.

Allenspach Christoph (PS). Une des avenues principales du quartier du Schoenberg construite dans les années 1960 porte le nom de l'ancien Conseiller fédéral fribourgeois Jean-Marie Musy.

Nous avons coutume d'attribuer des noms de personnalité aux rues de la ville. En l'occurrence, ce nom de rue est gênant.

Diverses publications historiques font état d'un sens de gouvernance autoritaire et antidémocratique, près des frontistes de l'extrême droite et de son admiration pour le III^{ème} Reich national socialiste. Il a par ailleurs été contraint par ses pairs de quitter le Conseil fédéral pour ces raisons. Par la suite, il s'est fait élire au Conseil national, bizarre non, pour poursuivre ses objectifs de l'état autoritaire. En 1941, il choque des honorables du Canton de Fribourg lors de la réception d'un Conseiller d'Etat nouvellement élu en décrivant son admiration pour l'œuvre du Reich et ses réalisations sociales, économiques et financières. Il déclarait entre autres: "Je le sais, on dit que je

suis pour les Allemands. Je suis pour une politique réaliste. Il faut avoir le courage de voir les choses comme elles sont et non comme on désirerait qu'elles soient. Un monde nouveau s'établit". Il exprime ouvertement son dessein d'intégrer la Suisse à l'Europe nouvelle et il ira même jusqu'à rencontrer des personnalités importantes du régime nazi.

On peut ainsi lire dans le livre de Jean-Pierre Dorand, intitulé "La politique fribourgeoise du XX^{ème} siècle" paru en 2017, que Jean-Marie Musy n'est aucunement préoccupé du sort des Juifs mais qu'il rencontre des hauts dirigeants nazis conscients que la guerre est perdue. Il s'agit notamment de Himmler, de Goering et de Schellenberg. Il rencontre de toute façon assez souvent Himmler qui est le réalisateur de la solution finale, parce qu'il voit en lui un interlocuteur agréable, même après tous ces meurtres qu'il a sur la conscience.

Les auteurs du postulat s'interrogent sur la pertinence de baptiser une avenue au nom d'une personnalité dont il est établi qu'elle a fait preuve d'une attitude très condescendante avec les dirigeants d'un régime totalitaire et meurtrier. Pour une ville, ce nom est extrêmement gênant et n'a rien à faire à Fribourg et dans le quartier populaire du Schoenberg. Il est scandaleux que les autorités des années 1960 aient honoré une personnalité pareille en pleine conscience de son passé. Au vu des évidences historiques, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité de changer le nom de l'avenue Jean-Marie-Musy et de la rebaptiser en privilégiant, par exemple, le nom d'une personnalité féminine ou un nom typique du Schoenberg, par exemple, avenue du Bershow comme nomment les jeunes leur quartier.

Murith Simon (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a examiné ce postulat avec attention. Les questions de l'attribution des noms de rues font souvent naître des controverses et débats passionnés, tel semble être le cas de l'avenue Jean-Marie-Musy.

La question du passé historique de l'ancien Conseiller d'Etat, Conseiller national et Conseiller fédéral, Jean-Marie Musy, a été portée à l'attention de plusieurs de nos membres par des citoyens attentifs et intéressés il y a déjà plusieurs mois. Sans les nommer, nous aimerions les remercier d'avoir approché nos élus et nous supposons que l'origine du postulat est à chercher dans les contacts identiques ou similaires de nos collègues socialistes.

Le parcours politique de Jean-Marie Musy témoigne de sa personnalité complexe et contrastée. Je le résumerai très succinctement ainsi: Musy Conseiller d'Etat fribourgeois de 1911 à 1919 qui sauve les finances cantonales et améliore le traitement des fonctionnaires et employés de l'état pour pallier les effets de la guerre sur les prix; plus ou moins à la même période, Musy le Conseiller national qui en réaction à la situation en Russie fait de l'anticommunisme un cheval de bataille; puis jusqu'en 1934, Musy le Conseiller fédéral qui sauve à nouveau les finances publiques fédérales cette fois-ci; et enfin, Musy l'ancien ministre farouchement anticommuniste et qui cultive des liens avec des personnes plus que douteuses; en 1952, Jean-Marie Musy meurt au terme d'un parcours politique et biographique aussi étonnant qu'ambivalent; une vingtaine d'année plus tard, on nommera une rue au Schoenberg selon l'ancien Conseiller fédéral.

Un nom que le présent postulat souhaiterait changer en insistant sur des aspects clairement critiquables de la vie politique d'un homme aux multiples facettes. Se placer dans le contexte historique de l'époque est tout autant nécessaire qu'impossible et nous estimons qu'il ne nous

revient pas de nous ériger en juge politique ici et maintenant, ni d'obliger le Conseil communal à se prêter à ce même exercice difficile et finalement impossible, ce d'autant plus quand on sait qu'une soixantaine de rues portent le nom d'une personnalité ayant marqué notre histoire.

En résumé, notre groupe refusera la transmission de ce postulat pour les raisons suivantes:

- Il n'y a pas d'éléments nouveaux aujourd'hui par rapport à l'époque du choix du nom de l'avenue Jean-Marie-Musy. Changer ce nom reviendrait à rendre le nom des rues dépendant de la volonté politique en place, sans tenir compte objectivement de la biographie, du cheminement et de multiples dimensions de la vie politique et privée de la personne concernée au moment de sa vie, en l'espèce Jean-Marie Musy, alors que celui-ci a fait l'objet d'études minutieuses par des historien-ne-s qui se gardent unanimement d'exprimer un jugement catégorique.
- Vu ce qui précède, un changement de nom de la rue serait une mesure, à nos yeux, clairement disproportionnée. Cela imposerait aux nombreux habitants de l'avenue des démarches administratives fastidieuses, pour certaines coûteuses et cette décision pourrait également apparaître comme incompréhensible pour la population de la ville et du canton.
- La procédure est lourde: préavis d'une Commission communale de nomenclature, décision du Conseil communal, consultation de la Commission cantonale de nomenclature, décision finale du Conseil d'Etat et, enfin, traitement des détails par le cadastre.

Pour terminer, je me permettrai de citer l'interview de l'Archiviste de Ville et ancien Président de la Commission cantonale de nomenclature parue dans la Liberté du 11 juillet 2018: "A Fribourg, nous ne débaptisons plus les rues depuis les années 90". Laissons donc les différentes instances faire librement leur travail et gardons-nous de politiser l'appellation des noms de rue à Fribourg.

Sur ces considérations, je vous invite au nom du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral à refuser la transmission de ce postulat.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Kein Zweifel, Jean-Marie Musy war ein strammer Antikommunist, das müssen und können sie nicht gut finden. Er war konservativ bis auf die Knochen, auch das muss man nicht gutheissen. Hingegen, was die Kontakte zu Nazi-Deutschland angeht, ist das keineswegs so erhärtet wie sie das darstellen, aufgrund der Quellenlage. Ehrlich gesagt erstaunt es mich etwas von einem Intellektuellen, dass sie offensichtlich nicht zur Kenntnis nehmen, dass in neuerer Zeit Beiträge und Studien hervorgebracht worden sind, beispielsweise von Marc Tribelhorn, der ein sehr differenzierteres Bild zeichnet. Ein Mann mit verschiedensten Facetten, man muss ihn in keiner Weise irgendwie verteidigen. Der Flirt mit rechtsextremen Gruppierungen - auch da war er nicht allein, das muss auch gesagt sein – es gibt diverse Bundesräte in der Zeit – umso schlimmer. Aber gleichzeitig und das haben sie unterschlagen, gibt es halt eben auch den Mann mit diesen verschiedenen Facetten, der die Rettungsaktion der 1200 Juden von Theresienstadt bewirkt hat. Aus heutiger Sicht können wir den Kopf schütteln aber rechterweise müssen sie das schon auch erwähnen. Heute können wir selbstgerecht über diesen Mann urteilen. Eine andere Frage ist es, wie wir uns dazumal verhalten hätten. Dies ist die alte Diskussion, die sie kennen.

Kurzum, meines Erachtens ist das Entscheidende, dass die historische Quellenlage zu schmal ist um ihn eindeutig als Nazi zu überführen, wie sie das tun. Aus diesem Grund bitte ich sie dieses Postulat nicht zu überweisen.

Page Maurice (CG-PCS). Je parle ici en tant qu'historien et en tant que citoyen aussi. Je trouve un petit peu bizarre ou détestable même ce révisionnisme historique. Les historiens devraient savoir, et en particulier M. C. Allenspach qui a quand même aussi une bonne formation dans ce domaine-là, que l'anachronisme est peut-être le pire des péchés ou la pire des choses qu'un historien puisse commettre. Je refuserai évidemment de transmettre ce postulat pour cette raison-là.

Jean-Marie Musy historiquement est un personnage effectivement controversé. Ça je le nie absolument pas. Il n'empêche qu'il a d'abord été néanmoins un élu du peuple fribourgeois. Cela reviendrait finalement à désavouer le peuple fribourgeois de l'époque qui l'a élu quand même comme député, Conseiller d'Etat et comme Conseiller national. Il a été Conseiller fédéral. On peut, malgré ses opinions politiques, difficilement dire qu'il n'a rien apporté au canton de Fribourg. Je crois que ça serait vraiment un peu trop facile et trop rapide. Je rappellerai peut-être à M. C. Allenspach et à ses amis certaines ironies de l'histoire, précisément. Jean-Marie Musy a été celui qui a évincé Georges-Python de son poste. Georges-Python, qui était le grand zélateur de la République chrétienne qui était le pire ennemi des socialistes et des communistes de l'époque. Donc je crois que réécrire l'histoire de cette façon-là est vraiment curieuse et un peu, pourquoi ne pas le dire, stupide.

Vonlanthen Marc (PS). Je vais reprendre l'un après l'autre certains des arguments qui ont été opposés à notre postulat dans l'ordre des personnes qui les ont prononcés.

Pour le PDC, M. S. Murith nous a dit qu'il fallait se garder d'un jugement trop catégorique par rapport à l'histoire. Parmi les historiens, il y a à l'égard de M. Jean-Marie Musy un consensus qui semble se dessiner. En effet, il va de soi que nous avons consulté des sources. On n'a pas déposé ce postulat de manière irréfléchie. Le consensus qui se dégage, c'est une position tout à fait ambivalente à l'égard sans doute du pire régime qui ait existé sur notre planète. Il me semble que de ce point de vue, une certaine condescendance par rapport à ce régime-là suffit en elle-même pour justifier notre postulat.

Un autre argument qui me semble tout à fait aberrant et absurde a trait à la question qui a été également prononcée par M. S. Murith; la question de la lourdeur de la procédure qui devrait être engagée. Très bien, alors dans ce cas, ne faisons absolument plus de politique, à partir du moment où celle-ci demande des procédures.

Mme B. Acklin Zimmermann du PLR a déploré que des intellectuels se lancent dans un postulat si douteux. J'aurais espéré que la discussion ne dérape pas sur une récupération politique d'un sujet si douloureux. Malheureusement, vous n'avez pas fait l'impasse sur ce point de vue-là puisqu'il est évident, et je ne pensais pas devoir le justifier ici ce soir, que notre démarche n'a absolument rien à voir avec les élans anticommunistes de la personne visée ici. Cela n'a absolument aucun rapport. C'est de la récupération politique et pour un sujet si délicat, c'est dommage.

Rugo Claudio (PA). Je serai court sur ce sujet car je ne suis pas un spécialiste de l'histoire. Par contre, ce postulat m'a interpellé. Je l'ai trouvé très intéressant et j'ai demandé des avis à des spécialistes du Parti des Artistes qui se sont exprimés, qui ont eux aussi des sympathies. C'est vrai qu'il s'en est fallu de peu pour que ce soir, nous ne parlions pas l'allemand ici, dans ce Conseil général, et c'est grâce à Staline que nous avons ... (réactions dans la salle) qui a aidé à gagner la guerre contre les ... C'est la réalité historique et là on parle d'anticommunisme ...

Le Président. Un peu d'attention s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). ... c'est grâce à Staline que nous sommes là à parler le français, pas le russe. Par contre, il y a la pesée de l'histoire. Est-ce que nous avons le droit de revenir en arrière et jusqu'où? En effet, c'est vrai que c'est après 50 ans que les documents se libèrent, que les voix s'expriment. Jusqu'où doit-on s'éloigner de personnes qui n'ont pas le même avis que nous? Je mets dans la balance l'avis de M. C. Allenspach, de M. Dorand. Par contre, le mot Jean-Marie Musy évoque pour des milliers de personnes du Schoenberg un point de rencontre, un point de ralliement. Moi, par exemple, crois que je suis du Jura, comme M. P.-A. Perritaz. C'est un point de ralliement. Enlever ce point de ralliement, c'est enlever aussi l'histoire de milliers de personnes. Compte tenu de ce qui précède, je vais quand même soutenir ce postulat.

Mendez Monica (Verts). La mémoire historique, c'est quand même quelque chose de très compliqué. Ayant fait un petit cursus en histoire, j'ai pu m'en rendre compte. Il s'agit d'honorer une personnalité, de quand même cultiver une certaine mémoire historique et de ne pas nier la réalité et la complexité d'un personnage. C'est important de le faire. Je pense que nous sommes tous ici assez responsables et intelligents pour pouvoir le faire sans problème.

Personnellement, ce dont j'ai envie pour la ville, c'est plutôt de cultiver une mémoire positive, ceci aussi dans l'idée d'un avenir. Je pense que ce n'est pas forcément un problème de politiser ce sujet, du moment que l'on arrive à assumer en fin de compte qu'il y a un certain passé complexe, qui n'est pas uniquement négatif. Il y a aussi des personnes qui ont été victimes de certaines choses faites pendant le XX^{ème} siècle, qui ont vécu à Fribourg et que l'on pourrait aussi honorer à travers la dénomination de rues. A mon sens, cela serait quelque chose que j'apprécierais d'autant plus. J'aurais envie que notre Conseil général porte cette idée aujourd'hui, sans pour autant jeter l'opprobre sur quelqu'un que je n'ai pas connu parce que je suis trop jeune. Je ne sais pas non plus ce que j'aurais fait à cette époque. A partir d'un certain moment, j'ai vraiment envie que l'on adopte plutôt une vision positive des personnes qui ont vécu dans cette ville et que l'on honore aussi des gens qui n'ont pas forcément eu leur mot à dire à certaines époques et dont on se sent peut-être plus héritiers. Je n'ai pas peur, en ce sens, de politiser ce sujet.

Je pense qu'il ne faut pas non plus confondre anticommuniste et nazi, sans forcément entrer dans un débat d'historien. Ce serait bien peut-être aussi d'avoir ceci en perspective quand on parle de ce sujet.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Ich ergreife hier das Wort als Historiker, denn wir befinden uns mitten in einer geschichtspolitischen Debatte und in einer besonders heiklen noch dazu. Der Greyerzer Jean-Marie Musy amtierte von 1920 bis 1934 als Bundesrat der konservativen Volkspartei. 1911 war der Jurist in den Freiburger Grossen Rat gewählt worden und rückte im selben Jahr in den Staatsrat nach.

Dort übernahm er die Finanzdirektion und sanierte die Kantonskasse in einer wirtschaftlich schwierigen Zeit. Der Finanz- und Wirtschaftspolitiker Musy sass ebenfalls im Bankrat der Schweizerischen Nationalbank. Als Nationalrat machte er sich anlässlich des Landesstreiks 1918 einen Namen als er unter dem Einbruch der Oktoberrevolution in Russland eine Rede für eine starke Staatsgewalt eintrat. Musy war ein autoritärer Mensch.

En tant que Conseiller d'Etat fribourgeois, Musy reprend en 1920 le Département des finances au sein du Conseil fédéral. Il le pilotera durant 14 ans. Durant cette période, les finances fédérales retrouvent des chiffres noirs après de longues années déficitaires. La politique financière stricte de Musy est régulièrement critiquée par la gauche, qui lui reproche sa politique des caisses vides.

Als Bundesrat pflegte Musy auch internationale Kontakte, so mit dem späteren österreichischen Bundeskanzler Dollfuss - wie Musy, ein unnachgiebiger Antikommunist und auch eine autoritäre Person. Der Historiker Francis Python schreibt in seinem Porträt im Bundesratslexikon, dass Musy konsequent für eine dauerhafte Ausgrenzung der Sowjetunion eintrat. Zur Erinnerung, die Sowjetunion entstand zwischen 1917 und 1922 als Musy Staatsrat, Nationalrat und schliesslich Bundesrat war.

L'échec de ses idées en matière de finance et d'économie publique dans une votation populaire et le refus du Conseil fédéral de ses plans pour un renforcement de la sécurité intérieure incite Musy à démissionner en 1934. L'ancien Conseiller fédéral retrouve les bancs du Conseil national comme on l'a entendu durant une législature avant de se faire éjecter par le peuple fribourgeois. Pour rappel, en 1933, les nationaux-socialistes saisissent le pouvoir en Allemagne.

Nach seinem Rücktritt widmete sich Musy tatsächlich einem heftigen Kampf gegen den Kommunismus - noch nicht der autoritäre, totalitäre Stalinismus, das war ein bisschen später. Dabei hatte Musy auch Kontakte zu Vertretern, die nachweislich eine faschistische Gesinnung pflegten. Musy schätzte die ideelle Gefahr, die von den Achsenmächten ausging eindeutig falsch ein und stand im Rahmen seiner antikommunistischen Hetze mit Leuten in Verbindung, deren Gesinnung schon damals Kopfschütteln und Verurteilung hervorriefen. Dieselben Kontakte nutzte Musy im Herbst 1944, um bei Naziführung, die Freilassung von 1200 Jüdinnen und Juden aus dem Lagerghetto von Theresienstadt zu erwirken.

Quelles sont les raisons de cette action de sauvetage? Les sources historiques ne permettent pas de répondre à la question. Musy voulait-il symboliquement et au dernier moment rejoindre le bon côté quand la victoire des Alliés était manifeste? Etait-ce une conviction humanitaire ou aspirait-il toujours à un arrangement entre les vainqueurs occidentaux et l'Allemagne contre l'Union soviétique? Nous ne le savons pas. Quoi qu'il en soit, Musy se retire de la vie publique à partir de ce moment et meurt en 1952.

Knapp 20 Jahre nach seinem Tod erscheint auf einer Karte aus dem Jahr 1971 im Schoenbergquartier erstmals eine Strasse – wo vorher eine Kuhweide war – die zuerst als Route Jean-Marie-Musy und schliesslich 1973 als Avenue bezeichnet wird. Gemäss den Quartierplänen des christlich-sozialen Syndic Max Aebischer und des radikalen Stadtammanns Lucien Nussbaumer in den 70iger Jahren, ehrte der Gemeinderat mit dieser Strasse Musy für seine Verdienste als Freiburger Politiker.

Il est évident que Jean-Marie Musy n'a pas eu droit à une avenue à Fribourg pour son acharnement anticommuniste en tant que politicien et pas non plus pour ses contacts douteux avec des extrémistes après la fin de sa carrière. Mais il y a bien eu droit, malgré les facettes de sa biographie politique. Il n'a pas non plus eu droit à une avenue pour le sauvetage de 1'200 personnes juives du camp de Theresienstadt mais pour ses accomplissements en tant que Conseiller d'Etat fribourgeois de 1911 à 1919 et Conseiller fédéral Suisse de 1920 à 1934.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, eine ganze Reihe hochqualifizierter Historikerinnen und Historiker hat sich mit dem vielschichtigen Leben Jean-Marie Musy's und mit den ambivalenten Aspekten seiner Biographie intensiv auseinandergesetzt. Chantal Akerman Kaiser hat 1997 eine Grundlagenarbeit vorgelegt. Daniel Sebastiani folgte 2004 mit einem umfangreichen zweibändigen Werk. Für Menschen in Zeitnot anbietet sich effektiv Herr Dorands BÜchlein oder das autoritative Porträt von Francis Python im Bundesratslexikon, das soeben neu erschienen ist.

En fin de compte, nous sommes en face de questions qui touchent à la mémoire collective, au travail de mémoire, à l'étude de biographies dans leur contexte historique, à la pesée d'états de fait et de jugements moraux qui sont étroitement liés.

Als Historiker und als überzeugter zentristischer Christdemokrat bin ich stolz, dass der politische Katholizismus bis heute in vielfacher Hinsicht die einzige politische Kraft der Schweiz ist, die ihre Geschichte im Umgang mit den totalitären Regimen des 20. Jahrhunderts eingehend untersucht und in einer öffentlichen Diskussion aufgearbeitet hat. Die schweizerischen Publikationen zum Thema sind in der internationalen Forschungsgemeinschaft als Standardwerke mit Beispielcharakter anerkannt. Von Seiten der sozialdemokratischen, bzw. sozialistischen oder kommunistischen, der freisinnig-liberalen und anderen Parteifamilien steht ein Grossteil dieser historischen Aufarbeitungen noch aus.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Aufgrund dieser Diskussion, die wir hier führen, merkt man, wie unterschiedlich die Meinungen sind, wie gross die Wertung ist, wie ungewiss alles ist was Herrn Musy und diese Straßenbenennung betrifft. Wir müssen uns mit diesem Postulat – das überwiesen oder nicht überwiesen wird – überlegen, was wir hier machen. Das Postulat ist darum da, dass wir eine Studie in Auftrag geben und der Gemeinderat zu dieser strittigen Frage ein Bericht verfasst und auch eventuell eine historisch-politische Wertung vollzieht, aufgrund derer dann man weiter entscheiden kann. Ich denke, dass dieser Auftrag dem Gemeinderat übergeben und anvertraut wird, ein richtiger Weg ist. Mit der Überweisung des Postulats haben wir ja noch nicht die Strasse umbenannt. Ich verstehe nicht warum man so zögerlich ist in dieser Frage. Niemand verliert das Gesicht und die Ehre deswegen. Darum bin ich für die Überweisung dieses Postulats.

Bourgarel Gilles (Verts). La France, l'Allemagne ont beaucoup ces traditions de changer les noms de rues pour les donner à des hommes, à des personnages qu'elles veulent honorer. De ce fait, dans beaucoup d'endroits, on a perdu le contact avec l'histoire locale réelle des noms de lieux qui ont disparus, des noms de lieux-dits, des noms de rues qui évoquaient les professions qui s'y exerçaient, etc. En voulant honorer des personnages quelques décennies plus tard, on regrette de l'avoir fait parce que l'on a une autre analyse de l'histoire.

L'avenue Joseph-Piller s'appelait l'avenue de Rome, et il y avait une raison pour cela. On a voulu honorer un personnage pour ses bonnes actions, bien qu'il n'ait jamais payé les ferronneries qu'il a dit avoir offert à l'Université de Fribourg. C'est Wassmer qui a encaissé et qui a honoré la facture puisqu'il les avait fournies.

Enfin, on peut toujours revenir en arrière. Pour ma part, je propose que d'une manière générale, l'on arrête ce système. Erigeons-lui plutôt un buste si on veut l'honorer quelque part que de donner des noms de rue qui font perdre les notions réelles de l'histoire locale, en faisant disparaître des noms de lieux-dits. Combien voit-on de noms de rue des Mésanges, des Pervenches et des noms complètement banaux et bidons dans des quartiers nouveaux qui n'évoquent absolument rien, au

détriment total des noms de lieux-dits locaux qui nous rappellent à nos sources et à l'histoire réelle des lieux et de ce qui s'y est passé.

Je demande, en mon nom personnel, que ce postulat soit retiré parce que l'on voit bien que ce n'est pas notre assemblée qui va résoudre ce problème de nomenclature des noms et des rues. Je demande aussi que, d'une manière générale, l'on considère ces choses-là avec circonspection et professionnalisme, tout en se référant aux noms de lieux-dits qui peuvent apparaître sur les anciens plans de cadastre. C'est la manière la plus raisonnable de gérer la nomenclature de notre territoire sans lui faire perdre le contact avec notre histoire.

Vote

Le Conseil général refuse, par 25 voix contre 24 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 110 de MM. Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 24 Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

Ont voté contre la transmission: 25 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Jungo Adeline (PS), Parpan Mario (CG-PCS)

N'ont pas voté: 6 Ayer Caroline (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Rossi-Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (PDC-PVL)

- n° 111 de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de lancer le projet "Formation professionnelle au lieu de l'aide sociale"

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Le Conseil communal remercie Mme et M. B. Acklin Zimmermann et J.-P. Wolhauser d'avoir déposé ce postulat, surtout pour l'intérêt qu'il manifeste pour les jeunes de notre cité.

Le Conseil communal partage leur opinion sur les résultats bénéfiques du programme FORJAD. Malheureusement, la Commune n'a pas de possibilités concrètes d'action. La formation professionnelle et les subsides de formation relèvent totalement de l'Etat (décisions, financements) et de la loi sur les subsides. La Commune de Fribourg, par sa Commission sociale, prend en effet des décisions d'aide sociale pour les décisions, les financements. Cependant, les règles sont celles fixées par la loi cantonale sur l'aide sociale. La Commission peut bien décider d'octroyer l'aide sociale mais sans aucun effet sur les subsides de formation qui sont donnés par le Canton.

Le but du postulat est de promouvoir l'harmonisation des bourses et de l'aide sociale. Cela revient à changer les règles. C'est donc par le biais de la révision de la loi sur l'aide sociale et la révision de la

législation sur les subsides de formation qu'il faudrait agir. Or, un postulat a pour but de demander un rapport sur un objet qui est de la compétence du Conseil communal. Comme cela vient d'être exposé, tel n'est pas le cas. Par conséquent, ce postulat doit être déclaré irrecevable. Par contre, en tant que Députée, il n'est pas exclu que je reprenne cette suggestion pour la développer au niveau cantonal.

Pour ces raisons, le Conseil communal vous demande de déclarer irrecevable ce postulat.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Vous l'avez entendu, le Conseil communal a jugé le postulat n° 111 irrecevable. Certes, vous l'avez dit Mme la Conseillère communale, l'aide sociale est de la compétence du Canton et l'objet de notre postulat dépend de la législation cantonale. Par contre, ne l'oublions pas, l'aide sociale est avant tout un phénomène urbain. Deux tiers des bénéficiaires de l'aide sociale vivent dans des villes grandes et moyennes. Dans le canton de Fribourg également, une grande partie des bénéficiaires de l'aide sociale résident dans la capitale du canton. Pour cette raison, le Parlement de la Ville de Fribourg ne peut pas simplement fermer les yeux sur le fait que 2,4% des habitants de la ville sont des bénéficiaires de l'aide sociale. Le Parlement de la Ville de Fribourg ne peut pas simplement fermer les yeux sur le fait que le nombre de jeunes et de jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale est significatif. Il est interdit de se résigner devant le fait qu'une grande partie des bénéficiaires ne sortent jamais de l'aide sociale. Il est inacceptable que près de 30% des bénéficiaires de l'aide sociale sont des mineurs. Malgré une série de mesures prises par la Ville et par le Canton de Fribourg pour intégrer les jeunes au marché du travail, il existe un potentiel d'optimisation, ein Optimierungspotenzial. La Ville de Fribourg et le Canton, bien sûr, devraient tout mettre en œuvre pour réduire à zéro le nombre des jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale. Il est trop facile de rejeter la responsabilité simplement sur le Canton. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire à zéro le chiffre des jeunes bénéficiaires. Cela inclurait également que les statistiques des bénéficiaires de la Ville de Fribourg soient analysées soigneusement. Le Rapport de gestion de la Ville de Fribourg n'indique pas clairement combien de "working poors", par exemple, figurent parmi les bénéficiaires, combien de bénéficiaires, ont des problèmes de santé (psychique, chronique, etc.), combien de bénéficiaires doivent assumer des responsabilités familiales, familles monoparentales, etc. Si nous ne voulons pas nous contenter de la situation actuelle, nous devons tout d'abord analyser soigneusement les raisons pour lesquelles de nombreux jeunes adultes bénéficient de l'aide sociale.

Pour terminer, nous retirons notre postulat. Cependant, je peux vous promettre que nous remettrons prochainement l'aide sociale sur les rails avec un postulat modifié.

Le Président. Nous prenons bonne du retrait de votre postulat.

Rugo Claudio (PA). Je me fais un plaisir de corriger ce qu'a dit le Conseil communal. Le dernier mot de l'intervention de Mme de Weck devait être "au niveau cantonal", et pas communal. Pour une fois je suis d'accord avec Mme B. Acklin Zimmermann, qui

Le Président. M. C. Rugo, le postulat a été retiré, la discussion n'aura donc pas lieu à son sujet.

Rugo Claudio (PA). J'avais préparé mon intervention.

Le Président. La discussion ne peut pas avoir lieu car le postulat a été retiré. Je suis navré. Je peux vous redonner la parole sous les "Divers" pour une intervention au sens de l'article 67.

Rugo Claudio. J'aurai beaucoup d'éléments dans les "Divers".

Le Président. Merci M. C. Rugo.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle

- n° 112 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une commission consultative sur le tourisme et l'accueil en ville de Fribourg

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Si le Conseil communal ne s'oppose pas formellement à la transmission du postulat, je dois quand même, par acquis de conscience, vous donner quelques informations. En effet, je sais quasiment déjà quelle sera la réponse à ce postulat. Je le fais aussi dans le but d'éviter éventuellement du travail administratif.

Vous le savez, le tourisme n'est pas de la compétence de la Commune. Nous n'avons aucun employé à la Commune qui travaille pour le tourisme. Cela a été entièrement délégué à l'Agglomération. La Ville de Fribourg est représentée via l'Agglomération et, par ma personne, le Conseil communal est représenté dans l'Association Fribourg Tourisme et Région. Aussi, je ne saurais déjà bêtement pas à qui adresser cette demande si je la prenais au sens strictement touristique. Ensuite, l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) est en réflexion stratégique complète aujourd'hui. Il s'agit d'une démarche qui a commencé il y a deux ans et qui durera encore deux ans. Si je veux produire une réponse complète, je devrai probablement attendre les initiatives que l'UFT prend elle-même, afin de voir quels dispositifs elle-même mettra en place pour améliorer ces aspects-là. Enfin, j'en viens à la notion d'accueil, puisque c'est celle-ci qui pourrait être intéressante et qui pourrait être développée. Toutefois, c'est une notion très vague. Cela risquerait donc de créer un concept qui engendrerait sa propre demande.

Je ne veux surtout pas vous empêcher de déposer ce postulat. Cependant, j'ai déjà ici quasiment la réponse que je devrai y donner. De plus, je n'ai pas envie de surcharger le Service de la culture avec cet éventuel rapport final.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Es kommt selten vor, dass man eine Antwort auf ein Postulat im Voraus erhält, das noch gar nicht überwiesen wurde.

Damit keine Missverständnisse entstehen, erlaube ich mir trotzdem die Beweggründe und die Überlegung, die dahinter stecken, zu erläutern. Ich möchte mit meinem Postulat die Schaffung einer solchen konsultativen Kommission anregen, wie sie in verschiedenen Bereichen und Themen, wo die Stadt Interessen vertritt und die Bevölkerung betroffen ist, existieren. Es geht mir darum, in dieser Kommission die Akteure des wichtigen Wirtschaftsbereichs Tourismus um einen Tisch zu versammeln, nicht die städtischen Mitarbeiter, die für den Tourismus eben nicht arbeiten.

Ein Teil unserer Altstadt wurde kürzlich als spezielle Tourismuszone anerkannt. Freiburg hat Nachholbedarf im Bereich: welche Infrastrukturen, welche Strategien. Die Tourismusregion Freiburg ist eine der am schnellsten wachsenden im Land, nicht weil sie die grösste ist, sondern wahrscheinlich weil wir eben noch ein bisschen von weiter hinten kommen. Ich denke die Stadt hat

durchaus eine Rolle in der Begleitung dieser Entwicklung. Es geht darum mit dieser Kommission für die Gemeindebehörden einen Pool von Personen zu versammeln, die konsultiert werden können, die auch selbst mit Vorschlägen auf die Stadtbehörden zukommen können und zwar in einem sehr breiten Verständnis von Tourismus und Willkommenskultur. Es geht natürlich um Fremdenverkehr, aber nicht nur. Es geht um die Hotellerie, um Gastro-Freiburg, um die Festivals, um Freiburg-Tourismus, um die Museen und weitere Attraktionen wo Menschen hier in Freiburg den öffentlichen Grund und die Infrastrukturen benützen, wenn sie Touristen sind. Diese Kommission braucht nicht regelmässig zu tagen, sondern sie soll im Bedarfsfall, wenn die Gemeinden mit einer Frage konfrontiert sind, oder wenn aus diesem Milieu selbst eine Frage entsteht, sich konstituieren. Ich denke für ein solches konsultatives Gremium gibt es immer einen Nutzen und möchte sie darum einladen, dieses Postulat zu überweisen, auch wenn die Stadt selbst keine touristischen Angestellten hat. Das war auch nicht die Idee, die da zu versammeln.

Vote

Le Conseil général décide, par 26 voix contre 20 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 112 de M. Bernhard Altermatt.

Ont voté en faveur de la transmission: 26 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kilde Gisela (PDC-PVL), Maeder Alain (PDC-PVL), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 20 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS)

Se sont abstenus: 6 Gander Daniel (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Jungo Adeline (PS), Loup Matthieu (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 7 Ayer Caroline (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Rossi-Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (PDC-PVL)

- n° 113 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inclure dans le plan de développement des lieux d'hygiène des infrastructures ajustées aux besoins des familles

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, ainsi que les n° 114 et 115.

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Effectivement, on voit très bien avec les grands aménagements que la Ville est en train de préparer, que ce soit pour le Bourg, autour de la Gare, dans la région de Pérolles ou les Grand-Places, que les besoins de toilettes et de services d'hygiène pour les habitants, les usagers et les touristes, deviennent de plus en plus importants. On sait très bien aussi que l'on doit mettre en place des toilettes pour les handicapés et ces espaces sont nettement plus grands. Pourquoi, dans ce contexte-là, ne pas mettre à profit ces espaces au service des parents qui ont des poussettes et des enfants qui doivent aller aux toilettes. On peut très bien aménager aussi une table

à langer, un lavabo plus petit ou des escabeaux, de manière à éviter que la personne reste dehors et n'arrive pas à rentrer avec la poussette. En effet, on sait très bien que les places sont trop petites. Ce postulat vise à faire en sorte que dans ces espaces-là, les familles, les parents ou même les grands-parents puissent entrer dans l'espace avec la poussette, langer le petit bébé, s'occuper de l'autre qui joue peut-être avec le lavabo. Il y a bien sûr aussi la possibilité de mettre des petites toilettes pour les enfants dans ces espaces-là. Je pense qu'il y a une opportunité à saisir, avec tous ces aménagements que l'on va faire, pour rendre ceux-ci un peu plus attractifs, tout comme la ville.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 52 personnes ayant voté, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 113 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Jean-Frédéric Python.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 7 Ayer Caroline (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gapany Joël (PDC-PVL), Rossi-Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (PDC-PVL)

- n° 114 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, David Aebischer, Jean-Noël Gex et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de sponsoring et de parrainage par des privés de projets de développement durable ou d'utilité publique en ville de Fribourg

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Les fonctions des arbres en ville sont multiples et bienvenues en périodes de chaleur que nous allons vivre de plus en plus. Faire participer des privés et des sociétés à la plantation et/ou à l'acquisition de mobilier urbain et de places de jeux (fabriqués en bois) nous semble être un moyen intéressant pour développer durablement des espaces en ville, comme la place Jo Siffert, les jardins du Domino et le site de Saint-Léonard.

L'aménagement d'une place de jeux à Liebefeld, réalisé il y a quelques années sur la base de sponsoring et de parrainage par des privés et des sociétés, est un bon exemple qui pourrait voir le jour à Fribourg dans un futur proche.

Au nom des postulants, je vous remercie de transmettre ce postulat au Conseil communal.

Vuilleumier Julien (Verts). Si l'intention de planter des arbres, aménager des places et des places de jeux est bien sûr louable - on ne peut que partager cette intention -, il paraît tout de même assez

étrange de chercher des moyens supplémentaires par du sponsoring. Je m'explique. Comment garantir une répartition équitable des moyens, comment garantir des principes éthiques, comment garantir une réalisation indépendante de ces projets lorsqu'il y a un appel à du sponsoring privé?

Et, de manière peut-être plus fondamentale encore, les postulants demandent au Conseil communal de réfléchir au moyen dont les privés pourraient être convaincus par un cofinancement de projet choisi. C'est le principe à peu près de ce que l'on fait ici. La politique choisit des projets, le cofinancement, cela s'appelle les impôts. Je sais que c'est difficile à entendre peut-être pour une certaine partie de notre hémicycle, mais c'est bien les impôts qui servent au cofinancement des projets publics. Est-ce bien nécessaire de vouloir baisser les impôts à tout moment et de chercher d'autres moyens de financement par du sponsoring pour réaliser des projets d'utilité publique?

Pour des raisons fondamentales et des raisons politiques et par opposition à l'idée-même qu'il y a derrière ce postulat, le groupe des Verts s'opposera à sa transmission.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste, à quelques abstentions près, s'opposera également à la transmission de ce postulat pour les mêmes raisons que celles développées par M. J. Vuilleumier.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais poser la question à M. J.-P. Wolhauser. Ne doit-on pas gérer un ménage commun, le ménage commun de la Ville, comme on gère son propre ménage? Est-ce que vous auriez idée, par exemple, de poser le mot Pfister sur votre lit? Ou bien de poser une publicité sur votre armoire.

Je vais me ranger du côté de la gauche pour cette fois. Par contre, M. J.-P. Wolhauser, je crois que l'ensemble des Conseillers généraux accepterait que trois places de parking de la Grenette soient mises gratuitement à disposition de toute la population en échange, bien sûr, d'une petite publicité.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Ich bin nicht unter den Co-Autoren dieses Postulats, möchte aber trotzdem dazu sagen:

Je reviens avec ce que j'ai dit quand on a discuté du postulat Jean-Marie Musy: c'est une étude. On demande que le Conseil communal fasse une étude. Il est clair que le Conseil communal reste maître de ce projet et non pas un privé. Cependant, l'idée d'une collaboration active de la population est en principe une chose positive. Il est très étonnant que l'on puisse être contre cette collaboration.

Kilde Gisela (PDC/PVL). Je n'ai vraiment pas envie de prolonger cette séance car, personnellement, je suis très fatiguée. Néanmoins, je trouve également étonnant que l'on puisse être contre. Sponsoring est peut-être un mauvais terme. Je siége depuis quelques années au Conseil général j'ai déjà vu passer des projets où des privés ont participé avec la Ville au cofinancement d'aménagements extérieurs. Pourquoi pas? Bien sûr, il n'est pas question de commencer sauvagement, de faire n'importe quoi. Toutefois, si la Ville invite les privés à cofinancer des aménagements extérieurs, je ne vois vraiment pas de désavantages majeurs susceptibles d'expliquer le refus de la transmission de ce postulat pour étude.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'aimerais quand même intervenir au sujet des remarques qui ont été faites. Je vous donne l'exemple de Liebefeld, qui se trouve dans la commune de Koeniz. Koeniz n'est pas une commune pauvre ou qui a absolument besoin d'argent de privés pour construire, par exemple, des places de jeux. C'est une initiative qui s'est faite en collaboration avec la commune. Ce

n'est pas quelque chose qui a été fait n'importe comment, mais en collaboration avec la commune. Cela serait une très bonne chose. Il y a d'autres exemples, comme les pavés à Berne. J'ai marché une fois sur des pavés non loin de la fosse aux ours qui ont des noms de citoyens de la ville de Berne. Et je pense que ceux-ci sont très fiers de marcher sur leurs pavés! Un autre exemple est celui de la salle Equilibre. Il y a eu du sponsoring pour des chaises. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire quelque chose à l'extérieur pour la population. Je rappellerai finalement que les places de jeux sont très chères et que l'on pourrait peut-être chercher des solutions de cofinancement dans le privé.

Vote

Le Conseil général décide, par 26 voix contre 23 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 114 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, David Aebischer, Jean-Noël Gex et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus.

Ont voté en faveur de la transmission: 26 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 23 Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

Se sont abstenus: 4 Allenspach Christoph (PS), Chopard Caroline (Verts), Mendez Monica (Verts), Moussa Elias (PS)

N'ont pas voté: 6 Ayer Caroline (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Rossi-Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (PDC-PVL)

- n° 115 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal de préciser sa politique de transformation numérique des services communaux, notamment par rapport aux publics précaires

En l'absence excusée de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, la discussion sur le postulat n° 115 est reportée à une séance ultérieure.

Motion d'ordre

Wicht Pascal (UDC). Je dépose une motion d'ordre. Il est déjà bientôt 22.50 heures et il y a encore une résolution qui doit être votée. Il me semble que de nombreux postulats vont être déposés et de ce fait, les "Divers" vont être relativement longs. Je demande que nous passions maintenant aux "Divers".

Le Président. Nous enregistrons le dépôt d'une motion d'ordre, qui demande de repousser le point 27 de l'ordre du jour à une séance ultérieure et de passer directement au point 28 "Divers".

Vote

Le Conseil général accepte par 45 voix contre 6 et 1 abstention la motion d'ordre.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 45 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la motion d'ordre: 6 Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL)

S'est abstenu: 1 Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 7 Ayer Caroline (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Rossi-Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (PDC-PVL)

28. Divers

A. Nouvelle résolution au sujet de la fermeture du bureau de poste du quartier du Bourg, sis rue du Pont-Muré 14, 1700 Fribourg

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). MM. François Miche, Alain Maeder et moi-même vous présentons une proposition de résolution d'opposition du Conseil général à la fermeture du bureau de poste du Bourg, sis rue du Pont-Muré 14, en soutien du Conseil communal et de l'Association de la défense des intérêts du Bourg.

Nous sollicitons par le biais de cette résolution que le Conseil général se prononce contre la fermeture du bureau de poste du quartier du Bourg, sis rue du Pont-Muré 14, dans le cadre d'un maintien de l'ensemble des services postaux de qualité et de confidentialité dont a besoin le quartier du Bourg notamment dans le contexte de sa requalification et de sa reconnaissance par le Conseil d'Etat comme quartier historique d'importance.

Dans un contexte où le mandat légal qui a été confié de service universel octroyé à La Poste, les offices postaux remplissent des fonctions économiques et des services qui vont bien au-delà du service postal. Dans un contexte de moratoire demandé par le Conseil fédéral à La Poste d'arrêter de fermer des offices postaux tant que sa planification stratégique n'est pas claire – car elle est qualifiée d'opaque -, sachant que les fermetures sont définitives, dans un contexte de fiasco de fermetures de bureaux de postes qui nous sont proches: Corminboeuf, Matran, les Dailles, Beaumont, dans un contexte où pas seulement deux postes de travail seraient supprimés mais 1'200 collaborateurs sont menacés, dans un contexte où l'intention de La Poste est de fermer 37% des bureaux existants et

surtout dans une circonstance où La Poste n'écoute personne, je sollicite que le Conseil général se prononce de façon solide car ce serait une façon d'essayer de soutenir à la fois le Conseil communal, les Associations, les commerçants, les maraîchers, d'envoyer des messages de plus en plus nombreux et solides de citoyens, de communes. Il faut aujourd'hui influencer La Poste et sa Direction pour qu'elle ait une planification stratégique qui soit claire et qui corresponde à des circonstances économiques et au mandat de service universel qui lui a été octroyé. La Poste a une responsabilité sociale et économique et elle doit l'assumer en corolaire des monopoles qui lui sont conférés. Merci d'avoir un vote franc, qui permettrait au Conseil communal, qui est le seul habilité à faire appel à la Commission fédérale de la poste, d'être soutenu par l'entière du Conseil général et, à travers vous, des citoyens de cette ville.

Cette résolution sera transmise directement à la Direction de La Poste.

Vote

C'est à l'unanimité des 51 membres ayant voté que le Conseil général adopte la résolution au sujet de la fermeture du bureau de poste du quartier du Bourg.

Ont voté en faveur de la résolution: 51 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Élisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la résolution: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 8 Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Menétray Fabienne (Verts), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (PDC-PVL)

B. Nouvelle proposition

- n° 13 de Mme et MM. Océane Gex, David Krienbühl (PLR), Simon Murith (PDC/PVL), Maurice Page (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) demandant la suppression des rentes à vie des membres du Conseil communal

Krienbühl David (PLR).

Développement de la proposition

Par la présente proposition, nous demandons l'abolition des rentes à vie dont bénéficient les Conseillers communaux de la Ville de Fribourg.

En particulier, nous demandons la modification du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal (5 juin 2000) et de ses articles relatifs au

traitement et à la prévoyance professionnelle des Conseillers communaux de la Ville de Fribourg, afin que les membres du Conseil communal soient désormais et à l'avenir assujettis au régime ordinaire de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Un régime transitoire pourra être mis en place pour les personnes aujourd'hui au bénéfice du système actuel. Une indemnité, par exemple de douze mois de salaire, pourrait aussi être prévue afin de pallier aux risques politiques d'une non-réélection. Enfin, il faudra également vérifier l'opportunité de revaloriser les salaires des membres du Conseil communal, comme cela a été fait en Valais pour les Conseillers d'Etat, en novembre 2013, lorsque l'Etat du Valais a décidé d'abolir le système des rentes à vie pour les membres de l'exécutif cantonal. Le fait d'obtenir une rente à vie pour un élu de 40 ans, après une seule législature, nous paraît incompréhensible. Nous comprenons bien que le travail de Conseiller communal de la Ville de Fribourg est astreignant, mais d'autres professions le sont tout autant et ne permettent malgré tout pas d'obtenir une rente à vie.

Les montants inscrits au budget 2019 concernant les retraites des anciens Conseillers communaux se chiffrent à 895'208.40 francs (compte 100.307.00).

Aujourd'hui, ce système des rentes à vie n'est plus admissible ou défendable d'une quelconque manière, dans une société où chacun est appelé à être plus flexible et mobile dans le monde du travail.

Nous invitons donc le Conseil communal à plancher sur une modification du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal (5 juin 2000) afin d'abolir ce système d'un autre temps.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 116 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal de trouver une nouvelle affectation pour la prison centrale de Fribourg

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL).

Développement du postulat

Le Conseil d'Etat a communiqué qu'il comptait fermer la prison centrale dans les années à venir. Ce bâtiment emblématique, qui se situe dans un périmètre ISOS, mérite que la Ville s'y intéresse. Le Conseil Communal a mis en route plusieurs dossiers pour revaloriser la vieille ville mais également à la revitaliser. La renaissance du Werkhof en est un bel exemple.

Pourquoi, dès lors, ne pas trouver une nouvelle affectation pour ce bâtiment à l'usage de la Ville de Fribourg? Personnellement, je souhaite que la Ville étudie également l'option d'y installer une auberge, ou plus précisément une auberge de jeunesse. Je demande que la Ville étudie, avec le Canton et les partenaires de la promotion de la culture et du tourisme, cette nouvelle affectation.

A l'instar d'autres villes, la possibilité de passer une nuit dans une ancienne prison constituerait une offre très originale et unique en son genre et donc un atout en plus pour la ville de Fribourg et notamment pour la Basse-Ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 117 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter les places de stationnement pour les deux-roues motorisés sur le territoire de la commune

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL).

Développement du postulat

Nous pouvons observer que les habitants de la Ville de Fribourg utilisent toujours davantage les vélos ou les deux-roues motorisés. La Ville a mis à disposition beaucoup de places de parc pour vélos, ce qui est un point positif. Nous constatons toutefois aujourd'hui qu'il n'y a pas assez de places de stationnement pour les deux-roues motorisés en ville. En effet, les rares places de parc pour deux-roues motorisés sont utilisées par l'ensemble des véhicules deux-roues (motorisés ou non).

Afin d'améliorer la situation, je demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de doubler, au minimum, le nombre des places de stationnement pour les deux-roues motorisés dans toute la ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 118 de Mme et M. Mario Parpan et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de favoriser le bilinguisme et le plurilinguisme dans les programmes des centres de quartiers

Parpan Mario (CG-PCS).

Développement du postulat

Les centres d'animation socioculturelle de la ville de Fribourg font un travail précieux pour renforcer les liens sociaux des habitantes et des habitants dans les différents quartiers de notre ville. Les objectifs des centres socioculturels sont décrits dans le rapport annuel de la Ville: soutien professionnel à la vie de quartier, renforcement des réseaux sociaux et culturels de la Ville, réalisation de projets, valorisation des différences et renforcement des compétences des groupes et des individus. Les animateur/trice-s reconnaissent et promeuvent le potentiel de chaque personne, indépendamment de son âge, de son sexe ou de son origine.

Un contrat de collaboration régit les relations entre les centres et la Ville. La Ville finance ces centres à hauteur d'environ 80%.

Afin de promouvoir adéquatement les compétences des groupes et des individus, d'intégrer des personnes d'origines différentes et de valoriser leurs différences, les offres des centres socioculturels

doivent être accessibles aux différents groupes de population, notamment du point de vue linguistique; ce qui signifie que les barrières linguistiques doivent être minimisées. Cet objectif nécessite des compétences linguistiques de la part des animateur/trice-s, ainsi que qu'une communication bi- et plurilingue pour et lors des activités des centres.

Ce postulat demande au Conseil communal d'évaluer les prestations des centres socioculturels sous l'angle des compétences linguistiques et de promouvoir le renforcement des offres plurilingues, par des mesures d'encouragement.

Die Zentren für soziokulturelle Animation in der Stadt Freiburg leisten wertvolle Arbeit für die Vernetzung der Menschen in einzelnen Quartieren unserer Stadt. Im Geschäftsbericht der Stadt sind die Ziele der soziokulturellen Zentren beschrieben: professionelle Unterstützung des Quartierlebens, Stärkung der sozialen und kulturellen Netze in der Stadt, Ermöglichen der Verwirklichung von Projekten, Unterschiede zur Geltung bringen, Stärkung der Kompetenzen von Gruppen und Individuen. Dabei anerkennen und fördern die Animatorinnen das Potenzial jedes Menschen, unabhängig von Alter, Geschlecht oder Herkunft.

Ein Zusammenarbeitsvertrag regelt die Beziehungen zwischen den Zentren und der Stadt. Die Stadt finanziert diese Zentren mit rund 80%.

Um die Kompetenzen von Gruppen und Individuen angemessen zu fördern, Menschen unterschiedlicher Herkunft zu integrieren und ihre Unterschiedlichkeiten zur Geltung zu bringen, müssen die Angebote der soziokulturellen Zentren den unterschiedlichen Bevölkerungsgruppen zugänglich sein. Dies bedingt, dass auch sprachliche Barrieren möglichst niedrig gehalten werden. Dazu sind sprachliche Kompetenzen der Animatorinnen ebenso gefragt, wie die zwei- und mehrsprachige Ausschreibung und Durchführung von Angeboten und Aktivitäten.

Dieses Postulat verlangt vom Gemeinderat eine Evaluation der Angebote der soziokulturellen Zentren in Hinblick auf sprachliche Kompetenzen und mehrsprachige Angebote und Massnahmen zu deren Förderung.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 119 de Mmes et MM. Anne Casabene-Thévoz (PS), Julien Vuilleumier (Verts), Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa (PS), Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un suivi de la décision de mise à disposition par la commune d'un abonnement de bus pour tous les enfants scolarisés en ville de Fribourg

Casabene-Thévoz Anne (PS).

Développement du postulat

Lors de sa séance du 28 mai 2018, le Conseil général de la Ville de Fribourg décidait, dans le cadre de Messages portant sur les règlements scolaires communaux, de mettre à disposition des abonnements de bus pour tous les enfants de la ville de Fribourg. Cette décision a fait l'objet de deux

recours de la part des partis bourgeois, mais a finalement été jugée conforme au droit par le Tribunal cantonal. Ainsi, dès la rentrée scolaire 2019, chaque enfant scolarisé en ville de Fribourg aura droit à un abonnement TPF mis à disposition par la commune et couvrant l'ensemble du territoire communal. Afin que le Conseil général puisse apprécier au mieux l'application de sa décision, les groupes PS et Les Verts demandent:

1. au Conseil communal d'étudier la possibilité de se doter d'un outil de suivi de la mesure votée. Ce suivi s'intéressera au nombre d'abonnements offerts par âge, par quartier et par école. Il permettra aussi d'observer l'utilisation des transports publics par ces élèves individuellement, par exemple dans le cadre d'activités extrascolaires ainsi que dans le cadre de l'école. Cet outil devra d'autre part permettre un retour sur le degré de satisfaction des élèves, des parents, des enseignants, des animateurs socioculturels, des usagers des transports publics et des chauffeurs. Ce suivi pourra se présenter sous la forme d'un rapport annuel dont la première version devrait être transmise au Conseil général avant la fin de l'année 2019.
2. qu'afin de garantir une bonne information quant à la mise à disposition d'abonnements TPF, un courrier soit transmis à cet effet aux parents. Ceci permettrait de s'assurer que tous les parents reçoivent l'information, comme c'est déjà le cas pour les informations concernant les possibilités d'accueil extrascolaire transmises par courrier. Une communication plus large, par exemple par le biais du 1700, pourrait également être envisagée.
3. qu'afin de garantir la qualité de l'expérience et par souci d'équité entre les habitant-e-s, la procédure de demande d'abonnement soit totalement revisitée. Le "formulaire de dépôt" devrait être compris par tous et toutes, on pourrait imaginer qu'il soit rédigé en français simplifié, que sa lecture soit facilitée par un traitement visuel, ou encore qu'il soit traduit dans les principales langues pratiquées par les familles de la ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 120 de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures pour canaliser la livraison par camions

Allenspach Christoph (PS).

Développement du postulat

La discussion autour du Message sur la remise en état du pont de Saint-Jean a rendu attentif à la problématique de la livraison par des camions de poids lourd. La question se pose de savoir si les camions de 30 tonnes ou plus qui passent régulièrement peuvent mettre en danger la stabilité du pont, mais notamment à quel point ils peuvent abimer la surface qui sera refaite pour le montant de 1'010'000 francs. Et encore plus important: à quel point ces camions mettent-ils en danger les piétons et les cyclistes sur ce pont.

Au-delà du cas particulier d'un pont vieux et étroit, nous remarquons en ville une augmentation des livraisons de la marchandise par des camions de plus en plus lourds, longs et larges. Certaines rues au centre-ville et dans la zone piétonne sont quotidiennement envahies par une colonne de tels

véhicules. Si à une certaine époque, les fourgons et les petits camions de 3,5 t ont suffi, on voit aujourd'hui des 10 t, des 18 t voire des 28 t ou plus. Ce qui est pratique et rentable pour l'entreprise et le livreur est fortement déroutant pour les résidents et visiteurs de la ville. Livrer quelques fleurs à la rue de Lausanne ou dans le Bourg par un poids-lourd d'au moins 30 tonnes, parfois avec remorque, est superflu et peu adéquat à la situation des rues et places. D'autres exemples peuvent être trouvés dans chaque quartier. Peu de transports de marchandise nécessitent de tels véhicules, et il est évident que certaines zones et rues de la ville ne se prêtent pas à ces tonnages. Le postulat demande donc d'étudier des mesures pour éviter au maximum ce genre de transport ou même les interdire à partir d'un certain tonnage à définir dans certaines zones et rues. Bien entendu, nous sommes conscients que les bus des transports publics, les véhicules des pompiers et les cars touristiques sont également des poids lourds. Mais on a effectivement évité leur passage régulier dans des routes du centre-ville et dans les zones piétonnes.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 121 de MM. Raphaël Casazza et David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adapter les horaires des guichets et services de l'administration communale aux habitudes des citoyens-contribuables

Casazza Raphaël (PLR).

Développement du postulat

Ce postulat demande d'étudier l'adaptation des horaires des guichets et services de l'administration communale aux habitudes des citoyens et aux modes de vie d'une part importante de la population (vie professionnelle, vie de famille, vie associative et sportive, horaires flexibles ou irréguliers, travail à l'extérieur, etc.).

D'une part, il est demandé aux employé-e-s d'être de plus en plus flexibles et mobiles sur le marché du travail et comme chacun le sait, beaucoup de gens travaillent à l'extérieur de notre canton en raison du manque de places de travail.

D'autre part, les horaires des services de l'administration restent d'une manière générale très anachroniques du type 8.00-11.30 heures et 14.00-17.00 heures. On en arrive au paradoxe que les personnes les plus actives (qui se trouvent être parfois les plus contributives fiscalement notamment) subissent les conséquences négatives de tels horaires pour des services auxquels elles contribuent de manière importante. De plus, les familles ont déjà beaucoup de peine à concilier vie professionnelle et vie familiale et chaque simplification ou flexibilité est la bienvenue.

Les citoyennes et citoyens de la Ville de Fribourg sont d'ailleurs ouverts et sensibles à une plus grande flexibilité des horaires puisqu'ils ont soutenu la loi sur l'ouverture prolongée (facultative) des commerces les samedis le 30 juin dernier.

Enfin, dans le contexte des discussions pour une fusion du Grand Fribourg, il faut saisir l'occasion de montrer que la Ville de Fribourg sait se remettre en question et innover pour que son administration soit au service de ses citoyens-contribuables et non l'inverse!

Concrètement, il est demandé au Conseil communal d'étudier et de mettre en place des solutions telles que:

- Continuer le développement du guichet électronique de la Ville en offrant le plus de services possibles en ligne.
- Modifier les règlements y relatifs afin de permettre une ouverture des guichets et services en continu pendant la pause de midi pendant un jour par semaine et/ou une ouverture prolongée le soir (par exemple jusque vers 19.00 heures le jeudi) (comme cela est déjà le cas de la bibliothèque de la Ville notamment, qui ouvre jusqu'à 20.00 heures le jeudi).
- Étendre l'horaire d'ouverture de la déchetterie des Neigles le samedi de 8.00 heures à 16.00 heures.
- Harmoniser les horaires de tous les services et guichets (si possible).
- La durée globale d'ouverture des guichets/services peut rester inchangée.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 122 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la mesure dans laquelle la Ville de Fribourg peut anticiper et lancer les mesures précises développées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral

Altermatt Bernhard (PDC/PVL).

Développement du postulat

Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la mesure dans laquelle la Ville de Fribourg peut anticiper et lancer les mesures précises développées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 123 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal, en concomitance avec la société des Bains de la Motta, d'étudier la possibilité de réaliser une fosse à plongeon indépendante

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Madeline Coquoz, qualifiée pour les championnats du monde (12-20 July World Diving Championships 2019 – Gwangju South Korea), est une digne représentante du Canton Fribourg développant à un haut niveau son sport de prédilection: le plongeon.

Donner la possibilité à chaque jeune de suivre son exemple par la pratique ludique de ce sport aux Bains de la Motta est la visée de ce postulat.

Actuellement, le plongeur de 1 mètre est régulièrement fermé pour laisser la place aux nageurs, nageuses au long cours.

But: Construire une fosse indépendante dans une zone à définir (exemple: près du terrain de volleyball) avec des hauteurs de saut de 1, 3, 5, 7.5 et 10 mètres ou au minimum de 5 mètres.

Madeline Coquoz, qualifiée pour les World Diving Championships 2019 à Gwangju, Corée du Sud, est une digne représentante du Canton de Fribourg, qui dans sa discipline, le plongeon, a atteint un haut niveau.

Cet amendement a pour but de donner à la jeunesse la possibilité de suivre l'exemple de cette sportive par une pratique sportive, dans sa discipline.

Actuellement, le plongeur de 1 mètre est régulièrement fermé pour laisser la place aux nageurs, nageuses au long cours.

But: Construire une fosse indépendante dans une zone à définir (exemple: près du terrain de volleyball) avec des hauteurs de saut de 1, 3, 5, 7.5 et 10 mètres ou au minimum de 5 mètres.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Nouvelles questions

- n° 136 de M. Bernard Dupré (UDC) relative à la complémentarité d'usage des parkings de la ville

Dupré Bernard (UDC). En séance du 16 décembre 2014, je transmettais au Conseil communal le postulat n°145 lui demandant de mettre à disposition du public, en dehors des heures de bureau et les jours fériés, des parkings existants réservés jusque-là aux seuls fonctionnaires communaux et cantonaux. Qu'en est-il à ce jour?

En séance du Conseil général du 19 février 2018, ne voyant pas d'évolution concrète dans ce domaine, j'avais posé la question suivante: "*Où en est-on actuellement dans ces négociations avec l'Etat pour ces infrastructures pouvant se prêter à la complémentarité d'usage et plus particulièrement celle concernant ce parking stratégique situé sous le bâtiment des Finances et qui affiche désespérément 'complet' 24/24 heures?*".

La réponse du Directeur de la Police locale et de la Mobilité était très exhaustive et me redonnait espoir. Il disait entre autres: "*M. le Conseiller général Dupré, vous avez raison. Ce parking affiche désespérément 'complet' et le Conseil communal souhaiterait comme vous qu'il y ait un usage public de ce parking*". Il terminait ses explications par: "*Ce que je peux dire, c'est qu'en 2017 – 2018, les relations avec nos collègues cantonaux sont excellentes et que nous dialoguons au sujet du parking de la Grenette et de son extension. Vous avez pu le lire et nous ne manquerons pas de rappeler à nos*

collègues du Canton, tant dans le courrier que je vous ai cité, daté du 14 septembre 2015 relatif au parking des Finances, ainsi que dans le fameux article de La Liberté du 24 février 2016, que le but est d'être constructif et d'aboutir, puisque nous partageons le même but."

Aujourd'hui, quatre ans et demi après avoir déposé ce postulat n°145, je me demandais à nouveau ce qu'il en était devenu de ces excellentes relations avec vos collègues cantonaux et où en était-on arrivé concrètement avec cet accord de complémentarité d'usage des parkings sur la ville de Fribourg.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le 17 mai 2018, la Direction de la Police locale et de la Mobilité a écrit au Service des bâtiments à la route des Daillettes 6 à Fribourg. Le titre était "Parking du bâtiment des finances, rue Joseph-Piller 11 à Fribourg". Voici son contenu: "*M. le Chef de Service adjoint, nous faisons suite à la séance qui s'est tenue le 30 mars 2015 ainsi qu'à nos discussions ultérieures concernant l'ouverture au public du niveau -1 du parking susmentionné. Pour rappel, nous vous avons transmis le 5 août 2015 le rapport de la Commission locale du feu, ainsi qu'un plan exposant les travaux à entreprendre en matière de sécurité incendie en vue de rendre public l'accès à cet ouvrage. Par courrier du 14 septembre 2015, votre Service nous avait informé que sur cette base il allait chiffrer le coût des mesures, ainsi que celui des autres opérations nécessaires pour permettre une ouverture partielle au public de ce parking et que, par la suite, une rencontre serait organisée à ce sujet avec la Direction des Finances. Depuis lors, il apparaît qu'à la suite d'une réponse à une question posée devant le Grand Conseil, le Conseil d'Etat aurait mis sur pied un groupe de travail chargé d'analyser l'ensemble des parkings de l'Etat situés sur le territoire communal, dont notamment l'ouvrage susmentionné avec pour objectif de déterminer les aménagements nécessaires pour que ces espaces puissent être utilisés par le public en soirée, ainsi que durant les week-end. Etant sans nouvelles récentes de cette affaire, nous nous permettons dès lors de vous interpeler afin de nous informer de l'état d'avancement de vos démarches, ainsi que des éventuelles décisions qui auraient été prises concernant le parking susmentionné*". Plus d'une année après, nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

Dupré Bernard (UDC). Je souhaiterais que vous relanciez l'affaire.

- [n° 137 de M. Jean-Pierre Wolhauser \(PLR\) relative à l'annonce du report des élections communales en automne 2021](#)

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Suite à l'annonce, la semaine passée, du report des élections communales par le Président de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg à l'automne 2021, je me permets de poser les questions suivantes:

1. L'automne allant du 21 septembre au 21 décembre et vu que les prochaines élections cantonales et du Préfet auront lieu en novembre 2021, il y a un fort risque que les élections communales du Grand Fribourg aient lieu en même temps. Cela ne serait pas idéal et créerait une grande confusion, voire un absentéisme élevé ou un faible taux de participation, aux votations de ce week-end. Le Conseil communal partage-t-il cette analyse? Ne faudrait-il pas agender les élections communales de la prochaine législature à la fin juin ou à la mi-septembre 2021, ceci pour garder la motivation des électrices et électeurs après le vote positif sur la convention de fusion du 7 mars 2021?

2. En cas de résultat négatif le 7 mars 2021, à savoir qu'une ou plusieurs communes refusent la convention de fusion, le temps d'élaborer une nouvelle convention et la faire accepter prendra entre un et deux ans. Dans ce cas, ne serait-il pas judicieux de tenir les élections communales plus tôt (le 30 juin ou à mi-septembre 2021)?

Les thèmes de campagne étant différents d'une élection à l'autre et les candidats n'étant pas les mêmes, un étalage des élections en 2021 facilitera le travail des partis. J'en suis persuadé.

Steiert Thierry, Syndic. Je rappelle que cette démarche qui consiste à demander au Conseil d'Etat un report des élections communales 2021 émane du Bureau, respectivement du CoPil du projet de fusion du Grand Fribourg. Les communes du périmètre ont bien entendu été consultées et le Conseil communal a approuvé cette démarche de reporter les élections de 2021. Quant à savoir jusqu'à quelle date précisément, cela reste à examiner par le Conseil d'Etat, qui est saisi de la demande. Nous allons transmettre au Président du comité de pilotage et au Conseil d'Etat, respectivement à la DIAF, vos interrogations et vos inquiétudes par rapport à l'éventuelle collision des élections reportées avec les élections à la Préfecture et cantonales de l'automne 2021. Elles seront examinées dans le cadre de ce projet de loi. Cela vous convient-il? Si non, nous devrions revenir en automne avec une réponse plus exhaustive.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis satisfait de cette réponse. Je pense que les inquiétudes sont partagées puisqu'il risquerait d'y avoir un cumul de votations à ce moment-là.

- n° 138 de Mme Marine Jordan (PS) relative aux distributeurs Selecta en ville de Fribourg

Jordan Marine (PS). A une période où l'on constate une obésité grandissante chez les enfants et les adolescents, je me pose la question du bien-fondé de la présence de ces machines disposées sur le territoire de la ville. Je souhaiterais savoir:

1. Combien de distributeurs Selecta sont installés sur le territoire de la ville de Fribourg
2. Où ils sont installés? Il me semble que c'est souvent à proximité des écoles.
3. Quel est le montant des bénéfices générés et encaissés par la Ville?
4. A quoi est attribué le montant de ce bénéfice?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 139 de Mme Marine Jordan (PS) relative à l'obtention par la Ville de Fribourg du label "Fair Trade Town"

Jordan Marine (PS). Nous avons pu lire dans la presse que la Ville de Fribourg s'est vue remettre le label "Fair Trade Town", label qui récompense l'engagement de la commune en faveur du commerce équitable et de la consommation responsable.

Je souhaite tout d'abord féliciter la Ville pour cette distinction et savoir quelles sont les prochaines actions prévues en lien avec celle-ci.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Mme M. Jordan m'ayant transmis la question aujourd'hui, je peux donc y répondre immédiatement.

En décembre 2017, le Conseil communal a accepté le postulat déposé par Mmes et MM. M. Jordan, E. Strozzi, R. Casazza et R. Fessler demandant d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town". Un groupe de travail a été mis sur pied sous l'égide du Service du génie civil, environnement et énergie, dont fait partie votre collègue J. Vuilleumier, avec pour objectif l'obtention pour la Ville de cette distinction jusqu'au début 2019. Je tiens à remercier, au nom du Conseil communal, les membres du groupe de travail pour leur engagement. La Ville de Fribourg s'est donc engagée dans une éthique de solidarité le 29 juin 2019 en recevant la labelisation "Fair Trade Town" et je vous remercie pour vos félicitations. Dans une optique de développement continu, la Ville continuera d'étudier la possibilité pour les différents acteurs de poursuivre leurs efforts dans la promotion du commerce équitable et des valeurs du développement durable dans différents domaines, à savoir les achats publics, la consommation et la sensibilité. En ce qui concerne les achats publics, le secteur énergie et développement durable utilise et met déjà en avant le guide des achats responsables. En ce qui concerne la consommation, la Ville de Fribourg continuera de promouvoir une consommation responsable et équitable tout en limitant, avec comme point fort, le gaspillage alimentaire. Elle sensibilise la population à cette thématique au travers d'événements annuels dédiés au commerce équitable, ainsi que via d'autres moyens de communication, comme par exemple le "1700".

Jordan Marine (PS). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 140 de M. Elias Moussa (PS) relative aux coûts liés à l'assainissement de la décharge de La Pila

Moussa Elias (PS). Je me permets de compléter la réponse de M. le Syndic concernant la question de M. J.-P. Wolhauser. La consultation de l'avant-projet sur la loi cantonale est déjà en consultation. Elle court jusqu'au 4 octobre. Font parties des entités consultées également le PLR. M. J.-P. Wolhauser, vous aurez donc aussi l'occasion de faire part de vos inquiétudes à ce sujet dans le cadre de cette consultation.

Comme vous le savez, le Grand Conseil a débattu la semaine passée des variantes de l'assainissement de la décharge de La Pila. Ces variantes oscillent entre 90 millions et 195 millions au niveau des coûts totaux. Voici mes trois questions:

1. Aux comptes 2018 et au budget 2019, un montant de 4 millions de francs a à chaque fois été attribué à la provision de la Pila. Jusqu'à quel montant le Conseil communal souhaite-il provisionner et est-il confiant d'y arriver, même avec une éventuelle baisse d'impôt suite à la transmission des propositions n° 9 et 10 par le Conseil général le 19 février 2019?
2. Est-ce que l'introduction du MCH2 permettra de maintenir cette provision?
3. Est-ce que le groupe de travail Finances de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a tenu compte des coûts liés à l'assainissement de La Pila dans le cadre de son rapport intermédiaire, respectivement va-t-il en tenir compte dans le cadre de son rapport final?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je peux vous répondre de la manière suivante:

1. Aux comptes 2018 et au budget 2019, un montant de 4 millions de francs a à chaque fois été attribué à la provision de la Pila. Jusqu'à quel montant le Conseil communal souhaite-il provisionner et est-il confiant d'y arriver, même avec une éventuelle baisse d'impôt suite à la transmission des proposition n° 9 et 10 par le Conseil général le 19 février 2019?

Pour l'instant, il est prévu de provisionner 20 millions de francs sur cinq ans (2018-2022). Dans l'ordre de priorité des décisions en matière financière, se prémunir d'un risque devrait prévaloir sur une décision de baisse d'impôt mais aucune décision n'a encore été prise. Il est cependant encore trop tôt pour poser un pronostic au vu du nombre de paramètres dont il faudra tenir compte. Le processus usuel de calcul du budget concernant les recettes interviendra en automne, suite aux estimations de développement futur par l'Etat des recettes fiscales des entreprises et des personnes physiques. Le calcul prendra en compte aussi les dernières estimations fiscales des trois années passées, l'impact de la péréquation, les cas particuliers et la dissolution de la réserve PF17.

2. Est-ce que l'introduction du MCH2 permettra-t-elle de maintenir cette provision?

Oui.

3. Est-ce que le groupe de travail Finances de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a tenu compte des coûts liés à l'assainissement de La Pila dans le cadre de son rapport intermédiaire, respectivement va-t-il en tenir compte dans le cadre de son rapport final?

Non, la première provision était uniquement prévue au budget 2019 et la deuxième a été constituée lors du bouclage des comptes 2018. Pour l'heure, elle n'a pas été reportée au plan des années suivantes puisque les informations reçues de l'Etat sont arrivées juste avant la décision budgétaire finale, trop tardivement pour être intégrées dans la planification financière. Il faudra en effet prévoir cette mise en provision au prochain plan, et prévoir également les sorties de liquidité dans le plan des investissements, respectivement de trésorerie. Cependant, le thème de La Pila a été considéré dans la planification de la fusion par le groupe de travail Finances et BDO.

Moussa Elias (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 141 de M. Simon Murith (PDC/PVL) relative à l'éventualité de mettre en place un système de gestion du stationnement intelligent

Murith Simon (PDC/PVL). Je souhaite rebondir sur un article paru dans La Liberté la semaine dernière. On y apprenait que la Ville de Morat, par la voie de sa Vice-Syndique socialiste, annonçait mener une étude sur le parcage intelligent avec un système de caméras. C'est un système déjà appliqué dans plusieurs villes de Suisse, notamment à Vevey où la population a refusé la construction d'un nouveau parking. Cela montre que c'est une bonne solution avec laquelle, à l'aide d'un logarithme, on peut voir en temps réel la disponibilité des places de stationnement sur la voie publique et rediriger les utilisateurs vers les places disponibles des parkings ouverts ou fermés. C'est un moyen efficace et innovant pour éviter que les conducteurs tournent en rond à la recherche d'un sésame en augmentant la saturation du trafic, la pollution et le bruit. Mes questions:

1. Pour quelle raison le Conseil communal s'obstine-t-il à ignorer les solutions innovantes qui existent en matière de stationnement alors que, parallèlement, le Directeur de la Mobilité annonçait il y a plusieurs mois dans La Liberté que des places restent libres pendant qu'à d'autres endroits elles sont saturées?
2. Quelles sont les conclusions de l'enquête de terrain menée en janvier par la Commune au sujet des pratiques actuelles en matière de stationnement dans le Bourg?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 142 de M. Matthieu Loup (PS) relative aux options du Conseil communal pour la planification de l'aménagement du territoire

Loup Matthieu (PS). La densité est, comme le dit très justement le rapport explicatif de la révision générale du PAL de la Ville, une notion centrale des processus d'aménagement. Le développement du milieu bâti vers l'intérieur, auquel le PAL fait la part belle, est à saluer dès lors qu'il évite le morcellement et l'utilisation excessive du territoire.

Il semblerait toutefois que la croissance démographique prédite par les statistiques dans le canton et en ville ne soit pas nécessairement aussi marquée qu'annoncé, alors que des projets d'envergure sont planifiés sur le territoire communal. Par cette question, je souhaiterais savoir de quelles options le Conseil communal dispose pour adapter la planification de l'aménagement du territoire à l'évolution concrète des besoins, notamment en travaillant sur les indices d'utilisation du sol dans les différentes zones de la ville.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 143 de M. Matthieu Loup (PS) relative à la favorisation par le Conseil communal de logements à loyer abordable

Loup Matthieu (PS). D'une manière liée à la précédente, cette question fait écho à une initiative populaire adoptée en Ville de Berne et qui prévoit notamment que "Bei Um- und Neueinzonungen wird sichergestellt, dass in den Wohnzonen mindestens ein Drittel der Wohnnutzung als preisgünstiger Wohnraum erstellt und dauerhaft in Kostenmiete vermietet wird".

Adoptée par le corps électoral de la capitale fédérale, cette initiative est combattue devant le Tribunal fédéral par les milieux immobiliers après que leur recours ait été rejeté sur le plan cantonal. Ma question est la suivante:

1. le Conseil communal entend-il favoriser la présence en nombre suffisant de logements à loyer abordable sur le marché par le biais d'un mécanisme de ce type?
2. Si oui, par quel moyen et dans quelle proportion?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 144 de M. Christoph Allenspach (PS) relative au bruit des tondeuses et des débroussailleuses

Allenspach Christoph (PS). Dans cette période estivale, nous sommes à nouveau arrivés au sommet de la terreur sonore. C'est pratiquement tous les jours que l'on nous maltraite les oreilles et les nerfs avec les tondeuses et les débroussailleuses extrêmement bruyantes. Ces hommes travaillent et se protègent avec des casques pendant qu'ils exposent des quartiers entiers au bruit. Je cite l'article 4 de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit qui dit:

Les émissions de bruit extérieur produites par des appareils et des machines mobiles seront limitées:

- a) dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique et de l'exploitation et économiquement supportable, et
- b) de telle façon que la population touchée ne soit pas sensiblement gênée dans son bien-être.

Aujourd'hui, il y a des alternatives, notamment des appareils électriques, pas beaucoup plus chers et beaucoup moins bruyants.

Mes questions:

1. Comment la Ville peut agir sur la base de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit?
2. Est-ce que la Voirie et les jardiniers de la Ville ont déjà remplacé leurs outils ou le feront à court terme?
3. Est-ce que le Conseil communal pourrait envisager une sensibilisation des privés pour remplacer au plus vite leurs outils bruyants?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 145 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative aux conséquences des travaux de remise en état du pont de Saint-Jean pour les habitants des quartiers de l'Auge et de la Neuveville

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Im Zusammenhang mit der vorgeschlagenen Verkehrsführung infolge der Sanierungsarbeiten der Sankt-Johannbrücke stelle ich folgende Fragen:

- Ist sich der Gemeinderat über die absehbaren Konsequenzen für die Bewohner der Quartiere Au und Neustadt, Obere und Untere Matte, bewusst?
- Wie stuft der Gemeinderat das doch realistische Szenario eines Verkehrschaos ein? Die vorgeschlagene Reduktion der Zugangsmöglichkeiten führt über längere heikle Passagen, wie Pont du Milieu, Bernbrücke und Rue des Forgerons.

- Ist der Gemeinderat nicht auch der Ansicht, dass die betroffene Bevölkerung es verdient, ernst genommen zu werden und Anspruch auf handfeste Lösungen hat, die fern von jedem Zynismus sind?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 146 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux uniformes des agents de la Police locale lors de périodes caniculaires

Rugo Claudio (PA). Ma question concerne la canicule. Il y a deux Conseillers généraux qui sont venus en shorts, d'autres dames en jupe, alors que nos agents municipaux, se promènent avec des tenues de cosmonautes en ces temps de canicule. Je trouverais bien et cela donnerait aussi un côté plus sympathique, que la possibilité leur soit donnée d'aller travailler en shorts ou en jupe, bien sûr pas trop courte.

Steiert Thierry, Syndic. Je pars du principe que c'est une question concernant surtout le Service des ressources humaines. La question peut effectivement se poser en période de canicule. Elle est moins simple à répondre que l'on pourrait l'imaginer puisque nous avons pu voir ces derniers temps des ouvriers sur des chantiers, pas seulement des ouvriers de la Ville mais aussi d'autres entreprises, par des températures extrêmement élevées avec des pantalons longs sur des chantiers. Je me suis moi-même posé la question de savoir si l'on n'avait pas dépassé le seuil des températures où on pourrait admettre le port de shorts. Apparemment, des normes de sécurité pour ces occupations-là s'opposent à ce que le port de shorts soit autorisé. La Voirie a adapté les heures de travail durant cette période de canicule. Il s'agit d'une autre mesure. A ma connaissance, la Police locale dispose de vêtements pour l'hiver et pour l'été, donc ce ne sont pas de tenues de cosmonautes. Ce sont tout simplement des pantalons longs. D'autres personnes les portent aussi. Je ne connais que les Bermudes, où je suis allé il y a très longtemps, où les policiers et les banquiers se promenaient en shorts, mais sinon je ne connais pas d'endroit où cela se fait.

Rugo Claudio (PA). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 147 de Mme Anne Casabene-Thévoz (PS) relative au questionnaire remis aux parents d'élèves de la Ville afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'abonnements de bus

Casabene-Thévoz Anne (PS). Lors de la dernière séance du Conseil général, Mme M. Jordan a déjà posé une question au sujet de certains aspects discutables du questionnaire remis aux parents par l'intermédiaire de leurs enfants, ceci afin de pouvoir bénéficier de l'abonnement de bus, mis à disposition par la Commune. Lors de la réponse donnée en plénum par Mme A. de Weck, il a été dit que toutes les personnes qui voudront un abonnement en auront un au moment de la rentrée scolaire. Dès lors, cette réponse amène une nouvelle question à la Direction des Ecoles.

Etant donné la complexité du formulaire, les délais courts imposés pour y répondre, la transmission de l'information par les élèves quelque peu incertaine, il est probable que des ayants droit ne soient pas au courant du fait que la Commune met à leur disposition un abonnement.

Qu'a prévu la Direction des Ecoles pour s'assurer de la mise en application la plus efficace possible de la décision du Conseil général et concrètement que doivent faire les parents qui ont loupé le coche?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je vous remercie pour cette question, qui est un sujet épineux puisque l'on y revient pour la deuxième fois.

Je pense qu'il n'est absolument pas un problème quand on voit le nombre de parents qui ont demandé un abonnement. Je crois qu'il y aura très peu de parents qui ne demandent pas l'abonnement. Les seuls qui ne demandent pas, c'est pour les enfants de 4 à 6 ans, parce qu'ils bénéficient d'un abonnement général et ils ne veulent pas payer les 30 francs ou alors ils nous disent qu'ils paient les 30 francs si la Commune les rembourse. Au lieu de demander un abonnement, on leur rembourse les 30 francs. Au cas où de nouveaux écoliers arrivent durant l'année, on leur suggère la possibilité de demander un abonnement gratuit. Les maîtresses et les enseignants qui devront faire des parcours en bus avec les enfants verront bien si les enfants ont leur abonnement ou pas. A ce moment-là, on pourra régler les situations. Je peux vous dire que tous les parents ont compris que c'était gratuit et qu'ils pouvaient le demander. Il y aura très peu de parents qui les ne demanderont pas.

Casabene Thévoz Anne (PS). Je suis satisfaite d'entendre qu'il y aura des solutions. Par contre, j'ai vraiment entendu parler de gens qui n'ont pas demandé l'abonnement et n'ont pas compris que ces situations existent.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Toutes les personnes que vous entendez qui ne l'ont pas compris, envoyez-les au Service des Ecoles. On les reçoit et on leur donne des indications pour qu'ils puissent obtenir les abonnements.

- n° 148 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à la problématique des déchets sauvages (littering en anglais)

Casazza Raphaël (PLR). Apparemment, notre belle ville est labellisée "No littering" depuis 2017, selon le Rapport de gestion 2018. Cela dit, force est de constater que cela ne semble pas toujours évident lorsque l'on se promène dans les différents parcs de notre ville et près des points de collecte de déchets recyclables, malgré le formidable travail de nos cantonniers que je salue au passage.

Au jardin du Domino, par exemple, on trouve souvent des déchets sur la pelouse et ses abords, notamment après les soirées très arrosées. Je ne vous parle pas des nuisances sonores nocturnes, ainsi que de nombreuses crottes de chien non ramassées, malgré la réglementation en vigueur. Le point de collecte des déchets de Pérolles est très régulièrement, c'est-à-dire tous les deux ou trois jours – je le sais bien car je passe tous les jours devant – jonché de déchets "non conformes" en tout genre, de plastiques non PET, objets électroniques ou sacs-poubelles etc. Or, il y a apparemment une surveillance des places de collecte soi-disant par caméra, même si je n'en ai pas trouvé.

D'où mes questions:

1. Quel est l'avancement de la stratégie de la commune de lutte pour la réduction significative des déchets urbains?

2. Comment et combien d'amendes sont prononcées par année en lien avec le littering et les crottes de chien non ramassés et combien rapportent-elles?
3. Comment sont surveillés les points de collecte des déchets recyclables de la ville?
4. Pourquoi la Ville ne met-elle pas en place de "toilettes pour chiens" c'est-à-dire des bacs bien identifiés, on en trouve dans d'autres villes, où nos chers toutous peuvent aller faire leurs besoins, surtout dans les parcs de la ville?
5. Souhaitez-vous qu'un postulat soit déposé à ce sujet?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

E. Autres interventions

Rugo Claudio (PA). M. le Président, vous m'avez repoussé une deuxième observation. Je commence par celle-ci. Elle concernait le postulat de Mme B. Acklin Zimmermann. La loi cantonale donne un cadre, mais rien empêche d'en faire plus. J'en veux pour preuve les sentiers écologiques, lesquels étaient justement une association qui permettait de former des gens, d'aller un peu plus en avant. A ce titre, je remercie La Tuile, Le Tremplin et REPER qui font un travail exceptionnel avec les jeunes. Je pense qu'il y a encore d'autres associations.

J'en arrive à mon intervention qui a été coupée. Je l'ai commencé tôt hier soir. On pourrait dire qu'elle a duré plus de 24 heures, vu que je la termine à 23.30 heures. Je la reprends.

Qu'une fouille au corps soit faite pour assurer la sécurité de chacun et chacune d'entre vous, je l'accepte. Par contre, que Monsieur le Syndic tronque la vérité en affirmant devant les agents représentant l'ordre public que je l'avais traité textuellement de menteur est faux. J'ai demandé à notre Bürgermeister de citer le procès-verbal, la date et la page de cette allégation mensongère, précisions qui n'ont pas pu être retrouvées. De plus, dire que je sentais l'alcool aux agents est fort de café! Oui, on aimerait que tous les membres du Conseil général et du Conseil communal sentent l'alcool aux séances et après les séances. Les bistrotiers du Bourg ne s'en sentiraient pas plus mal. J'ai déjà fait la remarque pour terminer les séances à 22.30 heures. J'en arrive à la conclusion.

Dernière correction: Monsieur Bourrier, qui s'est pris pour le Lucky Luke du Conseil général par son intervention chevaleresque que vous n'avez pas recalée, que vous n'avez pas coupée et qui ne concernait pas le PV, utilise le terme "autorité de surveillance", terme ô combien franchouillard. Nul besoin d'entamer des procédures à la Préfecture qui a eu déjà, avec la complicité du Bureau, beaucoup de travail additionnel; ce qui est, une fois encore, l'objet de cette blablaterie.

"You tell to the people that I don't speak English... it's wrong". Je vais vous contredire et resterai en deçà des recommandations de Bob Marley qui chantait déjà à l'époque: "I shot the sheriff, but I did not shoot the deputy".

Bourrier Hervé (PS). Je vais être très bref. La bêtise et les méchancetés sont les armes du faible, le silence, celles du sage. Permettez donc que je me taise et de vous souhaiter une bonne soirée ainsi qu'une bonne rentrée dans vos familles.

Le Président. Aucune autre intervention, selon l'article 67 du RCG du 18 septembre 2018, n'étant annoncée, je lève la séance. Je vous souhaite un bel et reposant été.

Il est 23.30 heures.

Fribourg, le 17 juillet 2019
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Blaise FASEL

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.